

Société Anonyme au capital de 10 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Arab International Lease est notée, sur l'échelle nationale, **BBB+(tun)** à long terme avec perspective d'évolution **stable** et **F2 (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du 24 mars 2008.

PROSPECTUS D'EMISSION ET D'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2008

Emis par Appel Public à l'Epargne

DE 10 000 000 DE DINARS

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : 6,5% brut l'an

Prix d'émission : 100 dinars

Notation de l'emprunt :

La présente émission a reçu la note « **BBB+(tun)** » à long terme avec perspective d'évolution stable sur l'échelle nationale par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du 28 avril 2008

Visa n°...**0.8 - 0.6.1.3**... du **15 JUL. 2008**... du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

M. Med Farhat ELGAFSI, Directeur Financier à l'AIL
Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940
e-mail : ail.finance@planet.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération :

شركة الاستشارة والوساطة المالية

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière
وسيط لدى البورصة
Intermédiaire en Bourse

Sise au 11, rue Abderrahmen Azzem, Complexe Kheireddine Pacha 1002 Tunis
Tél : 843 655 Fax : 849 417 e-mail: scif@gnet.tn

juillet 2008

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE	6
FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2008	8
CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	10
1.1 - Responsables du prospectus	10
1.2 - Attestation des responsables du prospectus	10
1.3 - Responsables du contrôle des comptes	10
1.4 - Attestation de l'Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	11
1.5 - Responsable de l'information	11
CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	12
2.1 - Renseignements relatifs à l'émission	12
2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission	12
2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération	12
2.1.3 - Période de souscriptions et de versements	12
2.1.4 - Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	12
2.1.5 - But de l'émission	13
2.2 - Caractéristiques des titres émis	13
2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres	13
2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	13
2.2.3 - Date de jouissance en intérêts	13
2.2.4 - Date de règlement	13
2.2.5 - Taux d'intérêt	13
2.2.6 - Intérêts	13
2.2.7 - Amortissement et remboursement	13
2.2.8 - Prix de remboursement	14
2.2.9 - Paiement	14
2.2.10 - Taux de rendement actuariel	15
2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	15
2.2.12 - Notation	15
2.2.13 - Mode de placement	24
2.2.14 - Organisation de la représentation des obligataires	24
2.2.15 - Fiscalité des titres	24
2.3 - Renseignements généraux	24
2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	24
2.3.2 - Marché des titres	24
2.3.3 - Prise en charge par la STICODEVAM	24
2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige	24
CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	25
3.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	25
3.1.1 - Dénomination et siège social	25
3.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable	25
3.1.3 - Date de constitution et durée	25
3.1.4 - Objet social	25

3.1.5 - Numéro du registre du commerce	25
3.1.6 - Exercice social	25
3.1.7 - Clauses statutaires particulières	25
3.1.8 - Nationalité	27
3.1.9 - Capital social	27
3.1.10 - Matricule fiscal	27
3.1.11 - Régime fiscal	27
3.1.12 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	27
3.1.13 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	27
3.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	27
3.3 - Evolution du capital social	27
3.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2007	28
3.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/12/2007	28
3.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007	28
3.4.3 - Nombre d'actionnaires	29
3.5 - Présentation Générale du groupe BTK au 31/12/2007	29
3.5.1 - Présentation des sociétés du groupe BTK au 31 décembre 2007	29
3.5.2 - Schéma financier du groupe BTK au 31/12/2007	34
3.5.3 - Participations réciproques entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2007	34
3.5.4 - Les chiffres clés des sociétés du groupe BTK au 31/12/2007	35
3.5.5 - Les engagements financiers du groupe BTK au 31/12/2007	35
3.5.6 - L'encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2007	36
3.5.7 - Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe	36
3.6 - Relations de l'AIL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2007	36
3.6.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe	36
3.6.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe	36
3.6.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	36
3.6.4 - Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe	36
3.6.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AIL aux les sociétés du groupe	37
3.6.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	37
3.7 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2007	37
3.7.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe	37
3.7.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe	37
3.7.3 - Prestations de services reçues ou données	37
3.7.4 - Les contrats de gestion	38
3.7.5 - Les contrats de location	38
3.7.6 - Les fonds gérés	38
3.8 - Relation de l'AIL avec les autres parties liées au 31/12/2007	38
3.8.1 - Information sur les engagements	38
3.8.2 - Transferts de ressources	38
3.8.3 - Relations commerciales	38
3.8.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2007	38

3.8.3.2 - Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2007	38
3.8.3.3 - Les prestations de services reçues ou données	38
3.8.4 - Engagement des dirigeants par rapport à l'AIL	38
3.9 - Dividendes	39
3.10 - Marché des titres	39
CHAPITRE 4 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	40
4.1 - Présentation de l'Arab International Lease	40
4.2 - Description de l'activité au 31 décembre 2007	40
4.2.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur de leasing	40
4.2.2 - Performance de l'Arab International Lease au 31 décembre 2007	40
4.2.3 - Evolution des approbations	40
4.2.4 - Evolution des mises en force	41
4.2.5 - Evolution de l'encours financier	42
4.2.6 - Analyse des engagements sur la clientèle	43
4.3 - Indicateurs semestriels d'activité arrêtés au 31 mars 2008	44
4.4 - Organisation de la société	44
4.5 - Contrôle interne	46
4.6 - Système d'information	46
4.7 - Politique sociale et effectif de la société	46
4.8 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	47
4.9 - Dépendance de l'émetteur	47
4.10 - Litige ou arbitrage	47
4.11 - Politique d'investissement de la société	47
CHAPITRE 5 – PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	48
5.1 - Patrimoine de la société au 31 décembre 2007	48
5.1.1 - Immobilisations destinées à la location	48
5.1.2 - Immobilisations Financières	49
5.1.3 - Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2007	49
5.2 - Etats financiers comparés au 31 décembre	49
5.2.1 - Bilans comparés au 31 décembre	50
5.2.2 - Etats de résultats comparés au 31 décembre	52
5.2.3 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	53
5.2.4 - Schéma des soldes intermédiaires de gestion et Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2007	54
5.2.5 - Notes complémentaires relatives à l'état de flux de trésorerie	91
5.2.6 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007	92
5.3 - Engagements hors bilan des trois dernières années	96
5.4 - Engagements financiers au 31 décembre 2007	97
5.5 - Encours des crédits contractés par l'AIL au 31/12/2007	98
5.5.1 - Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL	98
5.5.2 - Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL	98
5.5.3 - Encours des billets de trésorerie émis par l'AIL	98
5.6 - Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2007	98
5.7 - Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	99
5.8 - Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2007	100
5.9 - Affectation des résultats des trois derniers exercices	101

5.10 -	Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation	101
5.11 -	Evolution du résultat net	101
5.12 -	Evolution des dividendes	102
5.13 -	Evolution de la marge brute d'autofinancement	102
5.14 -	Evolution de la structure financière	102
5.14.1 -	Fonds de roulement	102
5.14.2 -	Besoin en fonds de roulement	102
5.14.3 -	Trésorerie nette	102
5.15 -	Indicateurs de gestion et ratios	103
CHAPITRE 6 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES		105
6.1 -	Conseil d'Administration	105
6.1.1 -	Membres des organes d'administration	105
6.1.2 -	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	105
6.1.3 -	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années	105
6.1.4 -	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	106
6.1.5 -	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	106
6.2 -	Intérêts des dirigeants dans la société	106
6.2.1 -	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007	106
6.2.2 -	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007	107
6.3 -	Contrôle	107
6.4 -	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	107
CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		109
7.1 -	Evolution récente et orientations	109
7.1.1 -	Evolution récente	109
7.1.2 -	Orientations stratégiques	109
7.2 -	Perspectives d'avenir	110
7.2.1 -	Hypothèses de base	110
7.2.2 -	Bilans prévisionnels	113
7.2.3 -	Comptes d'exploitation prévisionnels	114
7.2.4 -	Etats des flux de trésorerie prévisionnels	115
7.2.5 -	Etats des cashflows prévisionnels	116
7.2.6 -	Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels	116
7.2.7 -	Tableau d'amortissement des emprunts obligataires émis par l'AIL	117
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS		118
BULLETIN DE SOUSCRIPTION		

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créée le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de service.

L'AIL est détenu à hauteur de 49,999% par la Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK » et 19,999% par l'Union Internationale de Banques « UIB ». L'AIL figure dans le périmètre de consolidation de la BTK et de l'UIB. Elle est consolidée par la méthode d'intégration globale par la BTK et par la méthode de mise en équivalence par l'UIB.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Alors que, selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût historique. Ce coût est par la suite ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la société mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

Il est à préciser que l'AIL n'a pas des relations directes avec l'UIB, à l'exception des jetons de présence accordés aux administrateurs représentant l'UIB.

Au 31 décembre 2007, les mises en force de l'AIL se sont élevées à 31,6 millions de dinars en progression de 17,4%. La part de marché de l'AIL est passée de 5,07% en 2006 pour se stabiliser à 4,33% en 2007.

Mises en Force	2005	2006	2007
AIL (MD)	23,8	26,9	31,6
Evolution	9,8%	12,9%	17,4%
Secteur (MD)*	446,8	530,3	729,6
Part de marché (%)	5,33	5,07	4,33

(*) Source : CIL

Les encours de leasing se sont élevés, à fin 2007, à 53,1 millions de dinars soit une progression de 14,5% par rapport à l'année 2006.

Les revenus bruts de leasing ont par conséquent grimpé de 14,4% passant de 26,1 millions de dinars en 2006 à 29,8 millions de dinars au 31/12/2007.

En 2007, en dépit de l'augmentation des revenus bruts de leasing, le bénéfice net de l'AIL a fléchi de 9,4% en raison d'avantages fiscaux moindres par rapport à 2006, conjugués à la persistance d'une charge significative de dotations aux provisions sur créances classées.

En MD	2005	2006	2007
Mise en force	23,823	26,886	31,575
<i>Evolution</i>	<i>9,83%</i>	<i>12,86%</i>	<i>17,44%</i>
Revenus bruts de leasing	24,089	26,057	29,810
<i>Evolution</i>	<i>12,27%</i>	<i>8,17%</i>	<i>14,40%</i>
Immobilisations données en leasing	40,401	44,867	51,538
<i>Evolution</i>	<i>3,47%</i>	<i>11,05%</i>	<i>14,87%</i>
Résultats nets	0,767	1,140	1,033
<i>Evolution</i>	<i>-</i>	<i>48,63%</i>	<i>-9,39%</i>

En termes d'engagements financiers, le total des créances courantes (classes 0 et 1) est passé de 35,591 millions de dinars au 31/12/2006 à 48,067 millions de dinars au 31/12/2007, soit une augmentation de 21,4% et le montant des créances classées est passé de 11,481 millions de dinars au 31/12/2006 à 9,776 millions de dinars au 31/12/2007, soit une nette diminution de 14,9%. Cette amélioration est expliquée, principalement par, la radiation des créances de quelques relations pour un montant de 1,015 millions de dinars. Cette opération a été réalisée selon un programme qui vise la radiation de 4 millions de dinars des créances classées durant la période 2006-2009 conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 18 octobre 2006.

Ainsi le ratio des créances classées (créances classées /total engagements) s'est amélioré en passant de 22,5% au 31/12/2006 à 16,9% au 31/12/2007.

En MDT	2005	2006	2007
Créances courantes (Classes 0 et 1)	35,399	39,591	48,067
<i>Evolution (en %)</i>	<i>3,5%</i>	<i>11,8%</i>	<i>21,4%</i>
Créances Classées (Classes 2, 3 et 4)	13,063	11,481	9,776
<i>Evolution (en %)</i>	<i>7,7%</i>	<i>-12,1%</i>	<i>-14,9%</i>
Total des créances	48,462	51,072	57,843
Ratio des créances classées	27,0%	22,5%	16,9%
Cumul des produits réservés et des provisions	7,820	7,292	6,664
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	59,9%	63,5%	68,2%

En date du 24 mars 2008, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease (AIL) sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Les notes nationales attribuées à l'Arab Internationale Lease (AIL) reflètent le soutien que pourraient lui apporter, en cas de nécessité, son principal actionnaire direct, la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) et le Groupe Caisse d'Epargne (GCE, noté 'AA-'/F1+/Négative), lui-même actionnaire majoritaire de la BTK.

Historique des notes nationales de Arab International Lease

Date de modification	Note à Court Terme	Note à Long Terme	Perspective d'évolution de la note à LT
24 Mars 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
24 Janvier 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
26 Octobre 2007	F3(tun)	BBB (tun)	
19 Avril 2007	F3(tun)	BBB (tun)	STABLE

FLASH

EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2008

L'emprunt obligataire « AIL 2008 » est émis pour un montant de **10 000 000 de dinars** divisés en **100 000 obligations** de **100 dinars** de nominal à un taux annuel brut de **6,5 %**

- Dénomination de l'emprunt : AIL 2008
- Montant : 10 000 000 de dinars divisés en 100 000 obligations.
- Nominal : 100 dinars par obligation.
- Forme des obligations : Les obligations sont toutes nominatives.
- Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- Prix de remboursement : 100 dinars par obligation
- Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/09/2008**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30/09/2008**, soit la date limite de clôture des souscriptions.
- Taux d'intérêt : Taux annuel brut de **6,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **6,5%** l'an pour le présent emprunt.
- Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans.
- Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement, puis divisées par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour le présent emprunt.
- Duration à l'émission : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,767 années.

- **Amortissement** : Toutes les obligations seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation (cf. tableau d'amortissement par obligation page 14)
L'emprunt sera amorti en totalité le **30/09/2013**.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/07/2008** auprès de la **Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse**, sise au 11, Rue Abderrahman AZZAM, complexe Kheireddine Pacha – 1002 Tunis.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **30/09/2008**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission au **30/09/2008**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.
- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 septembre** de chaque année.
 - Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **30/09/2009**.
 - Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres (La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse).
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt **AIL 2008** seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, Intermédiaire en Bourse.
- **Notation de l'emprunt** : La présente émission a reçu la note BBB+(tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS, sur l'échelle nationale, en date du 28/04/2008.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt « **AIL 2008** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 - Responsables du prospectus

- Monsieur Sahbi KNANI : Le Président du Conseil ;
- Monsieur Chokri BEN AYED : Le Directeur Général.

1.2 - Attestation des responsables du prospectus

A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

L'Arab International Lease – AIL

Le Président du Conseil
Sahbi KNANI



Le Directeur Général
Chokri BEN AYED



1.3 - Responsables du contrôle des comptes

- Etats financiers 2007 :
 - a. Société FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center – Tour des bureaux Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis.
 - b. Société Financial Auditing & Consulting, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI.
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 – Ariana.
- Etats financiers 2006 :
 - a. Société FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center – Tour des bureaux Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis.
 - b. Société Financial Auditing & Consulting, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI.
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 – Ariana.
- Etats financiers 2005 : Société FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center – Tour des bureaux Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis.

Attestation des Commissaires aux Comptes :

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées.



Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2005

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2005, arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Société FINOR, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

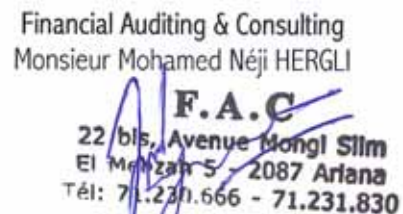
Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2006, arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Société FINOR, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB, et la Société Financial Auditing & Consulting, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2007, arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Société FINOR, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB, et la Société Financial Auditing & Consulting, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations, à l'exception des nouvelles dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

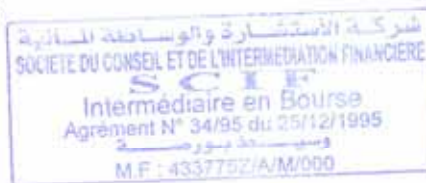
Les Commissaire aux Comptes



1.4 - Attestation de l'Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du prospectus.

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF – Intermédiaire en Bourse
Le Président Directeur Général
Jamel HAJJEM



1.5 - Responsable de l'information

- Monsieur Mohamed Farhat ELGAFSI : Directeur Financier de l'AIL
- Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940

La Notice légale est publiée au JORT n° 6.2 du 2...1...JUIL. 2008

 Conseil du Marché Financier
No 08 - 0613 du 15 JUIL. 2008
Visa n° du
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Mohamed Ridha CHALGHOUM



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 - Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant les années 2007 et 2008 d'un montant total ne dépassant pas 20 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2007, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de dix millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas 6,875%, et a chargé la Direction Générale de la société pour fixer les modalités et les conditions de l'émission.

2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisés en 100 000 obligations de nominal 100 dinars.

Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut de l'emprunt est de 10 000 000 dinars.

Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion s'élèvent à 97 500 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 5 750 dinars, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 7 000 dinars, les frais de la STICODEVAM pour la durée de vie de l'emprunt sont de 9 971 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie... etc sont estimés à 2 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 122 221 dinars et un produit net de l'emprunt de 9 877 779 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	10 000 000	100,000
Total des frais*	122 221	1,222
Produit Net	9 877 779	98,778

(*) Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

2.1.3 - Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **30/07/2008** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/09/2008**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission au **30/09/2008** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 - Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **30/07/2008** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au 11, Rue Abderrahman AZZAM, complexe Kheireddine Pacha – 1002 Tunis.

2.1.5 - But de l'émission

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

2.2 - Caractéristiques des titres émis

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres

- **Dénomination de l'emprunt** : AIL 2008
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/09/2008**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30/09/2008** soit la date limite de clôture des souscriptions.

2.2.4 - Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription

2.2.5 - Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt généreront des intérêts annuels au taux de 6,5% brut l'an calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6 - Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **30 septembre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/09/2013**.

Le montant total des intérêts serait de 1 950 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité.

2.2.7 - Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/09/2013**.

- ▀ **Nombre d'obligations** : 100 000 obligations
- ▀ **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- ▀ **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse** : **30/09/2008**
- ▀ **Date du premier remboursement du capital** : **30/09/2009**
- ▀ **Date du premier paiement des intérêts** : **30/09/2009**
- ▀ **Date de la dernière échéance** : **30/09/2013**
- ▀ **Taux d'intérêt nominal** : 6,5% brut l'an
- ▀ **Amortissement** : Annuel constant de 20 dinars par obligation correspondant à un cinquième de la valeur nominale à compter de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions.

Tableau d'amortissement de l'emprunt :

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt Brut	Annuité
30/09/2008	10 000 000				
30/09/2009		2 000 000	8 000 000	650 000	2 650 000
30/09/2010		2 000 000	6 000 000	520 000	2 520 000
30/09/2011		2 000 000	4 000 000	390 000	2 390 000
30/09/2012		2 000 000	2 000 000	260 000	2 260 000
30/09/2013		2 000 000	0	130 000	2 130 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000		1 950 000	11 950 000

Tableau d'amortissement par obligation :

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt Brut	Annuité
30/09/2008	100,000				
30/09/2009		20,000	80,000	6,500	26,500
30/09/2010		20,000	60,000	5,200	25,200
30/09/2011		20,000	40,000	3,900	23,900
30/09/2012		20,000	20,000	2,600	22,600
30/09/2013		20,000	0,000	1,300	21,300
TOTAUX	100,000	100,000		19,500	119,500

2.2.8 - Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9 - Paiement

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 septembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **30/09/2009**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10 - Taux de rendement actuariel

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **6,5%** pour le présent emprunt.

2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire **AIL 2008** sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,767 années.

2.2.12 - Notation

■ Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 28 avril 2008, sur l'échelle nationale, la note «BBB+(tun)» à long terme avec perspective d'évolution « Stable » à l'emprunt « AIL 2008 » objet du présent prospectus.

La note BBB(tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité. (cf. échelle de notation page 23)

L'AIL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

■ Notation de la Société

En date du 24 mars 2008, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease (AIL) sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Les notes nationales attribuées à l'Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que pourraient lui apporter, en cas de nécessité, son principal actionnaire direct, la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) et le Groupe Caisse d'Épargne (GCE, noté 'AA-'/F1+'Négative), lui-même actionnaire majoritaire de la BTK (cf. rapport de notation page 19).

Historique des notes nationales de Arab International Lease

Date de modification	Note à Court Terme	Note à Long Terme	Perspective d'évolution de la note à LT
24 Mars 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
24 Janvier 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
26 Octobre 2007	F3(tun)	BBB (tun)	
19 Avril 2007	F3(tun)	BBB (tun)	STABLE

Signification des notes nationales

BBB+ (tun) à long terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F2 (tun) à court terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings, a attribué à l'émission suivante de la société Arab International Lease (AIL), la note « **BBB+(tun)** » avec perspective d'évolution «Stable ».

Emetteur	: ARAB INTERNATIONAL LEASE
Désignation de l'émission	: Emprunt obligataire « AIL 2008 »
Montant	: 10.000.000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: 6,5%
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant de 20 dinars par obligation soit le 1/5 ^{ème} de la valeur nominale.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société AIL à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société AIL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 28 avril 2008


Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab International Lease (AIL) sur son échelle de notation nationale, comme suit :

- Note à long terme : **BBB+(tun)**
- Note à court terme : **F2(tun)**
- Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société AIL à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société AIL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 24 mars 2008



Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens

18A, rue de Médine - 1002 Tunis - Tunisie - Tel. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 78 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn

R.C. : 8198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000

Tunisie

Arab International Lease

Notes

	Notes Actuelles
Notes Nationales	
Long Terme	BBB+(tun)
Court Terme	F2(tun)
Perspective de la Note Long Terme	Stable
Risque Souverain	
NDE LT en monnaie étrangère	BBB
NDE LT en monnaie locale	A-

Perspective

NDE LT en monnaie étrangère du souverain	Stable
--	--------

Données Financières

Arab International Lease

	31 déc 07	31 déc 06
Total Bilan (USDm)	47,1	38,7
Total Bilan (TNDm)	57,5	50,8
Total Fonds Propres (TNDm)	12,4	11,4
Résultat Net (TNDm)	1,0	1,1
ROA (%)	1,85	2,20
ROE (%)	8,40	10,09
Ratio de Solvabilité	24,36	25,53

Analystes

Sonia Trabelsi, Tunis
+216 71 840 902
sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn

Tom Claerhout, Londres
+44 20 7070 5814
tom.claerhout@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

- Les notes nationales attribuées à Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que pourraient lui apporter, en cas de nécessité, son principal actionnaire direct, la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), et le Groupe Caisse d'Épargne (GCE, noté 'AA-'/F1+/Négative), lui-même actionnaire majoritaire de la BTK.
- La BTK intervient dans le contrôle d'AIL au travers du conseil d'administration et de divers comités auxquels elle participe. Le renforcement prévu en 2008 du partenariat commercial entre BTK et AIL devrait permettre une augmentation de la production issue de la BTK (moins de 10% de sa production en 2007).
- En 2007, en dépit d'une production en croissance de 17% (secteur : 38%), la rentabilité d'AIL a fléchi en raison d'une diminution des avantages fiscaux par rapport à 2006, conjuguée à la persistance d'une charge significative de dotations aux provisions sur créances classées.
- Même si des faiblesses persistent, AIL a continué d'améliorer ses procédures de gestion des risques en 2007. La fonction de recouvrement et l'automatisation des procédures ont été renforcées et la politique de provisionnement des actifs classés durcie. Toutefois, le portefeuille de crédits d'AIL reste concentré et son stock d'actifs classés, héritage de sa gestion passée, est important. Les créances classées représentaient 16% des encours bruts à fin 2007 et étaient couvertes à 68% par les provisions, sachant qu'AIL s'est fixé un objectif de 70% à fin 2009.
- Avec un nouvel emprunt obligataire de 10 Mio TND prévu en 2008, le marché obligataire local devient une importante source de financement pour AIL et lui permet de réduire son recours aux billets de trésorerie (41% de ses ressources à fin 2007). La liquidité reste tendue mais Fitch est confortée par le fait que la maturité moyenne des crédits est inférieure à celle des financements, par la disponibilité de lignes de crédits bancaires non utilisées (13 Mio TND à fin 2007) et par le recours possible à la BTK. Compte tenu de la qualité d'actifs, Fitch estime que le ratio de solvabilité est tout juste adéquat.

Soutien Extérieur

- Le capital d'AIL est contrôlé à 50% par la BTK, elle-même détenue à 60% par le GCE. Bien que le GCE ait la capacité de soutenir AIL, Fitch estime que la probabilité d'un tel soutien est seulement modérée compte tenu de la structure de contrôle du capital d'AIL.

Perspectives et Eléments déterminants des Notes

- Tout changement important dans l'actionnariat d'AIL ou de la BTK, quoique peu probable dans un futur proche, pourrait amener une révision des notes d'AIL.

Généralités

Hormis la BTK, les principaux actionnaires d'AIL sont l'Arab Investment Company (société d'investissement supranationale) et l'Union Internationale de Banques (filiale de la Société Générale) avec chacune 20% du capital d'AIL. Avec une part de marché de 4%, AIL se positionne au 9ème rang des sociétés de leasing tunisiennes en termes de total bilan.

Balance Sheet Analysis
ARAB INTERNATIONAL LEASE

	31 Dec 2007		31 Dec 2006		31 Dec 2005		31 Dec 2004		As % of Assets Original	
	Year End USDm Original	Year End TNDm Original	Average TNDm Original	Year End TNDm Original	Year End TNDm Original	Year End TNDm Original	Year End TNDm Original	As % of Assets		
								Original		TNDm
A. LOANS										
1. Trade Receivables	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00	
2. Overdrafts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00	
3. Other Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
4. Leased assets	43.9	53.6	50.1	46.5	42.3	41.2	41.2	93.65	-	
5. Loan Loss Reserves (deducted)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	-	
6. Loan Loss Reserves (memo)	5.5	6.7	7.0	7.3	7.8	7.2	7.2	16.40	-	
TOTAL A.	43.9	53.6	50.1	46.5	42.3	41.2	41.2	93.65		
B. OTHER EARNING ASSETS										
1. Deposits with Banks	1.1	1.3	1.5	1.6	3.15	3.5	3.5	7.10	0.91	
2. Short-term Investments	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.1	1.01	0.23	
3. Other Investments	0.2	0.2	0.2	0.2	0.39	0.2	0.2	0.46	0.46	
4. Equity Investments	0.9	1.1	1.1	1.1	2.17	1.3	1.1	2.64	2.51	
TOTAL B.	2.1	2.6	2.9	2.9	5.71	5.3	4.8	10.75	4.10	
C. TOTAL EARNING ASSETS (A+B)	46.0	56.2	49.4	47.6	47.6	43.0	43.0	96.55	97.55	
D. FIXED ASSETS										
E. NON-EARNING ASSETS										
1. Cash and Due from Banks	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	
2. Other	1.0	1.2	1.3	1.3	2.56	1.5	0.8	3.04	1.62	
F. TOTAL ASSETS	47.1	57.5	50.8	50.8	100.00	49.3	43.9	100.00	100.00	
G. DEPOSITS & MONEY MARKET FUNDING										
1. Demand Deposits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.00	
2. Savings Deposits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.00	
3. Time Deposits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.00	
4. Inter-bank	12.4	15.1	12.6	10.0	19.69	5.0	6.0	10.14	13.67	
TOTAL G.	12.4	15.1	12.6	10.0	19.69	5.0	6.0	10.14	13.67	
H. OTHER FUNDING										
1. Long-Term Borrowing	16.0	22.0	23.2	24.3	47.83	29.5	23.4	59.54	53.30	
2. Subordinated Debt	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.00	
3. Hybrid Capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.00	
I. OTHER (Non-Int. bearing)	6.6	8.0	6.6	5.1	10.04	4.4	4.9	8.92	11.16	
J. LOAN LOSS RESERVES (Not deducted from assets)										
K. OTHER RESERVES	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	
L. EQUITY	10.2	12.4	11.3	11.4	22.44	10.4	9.6	21.10	21.87	
M. TOTAL LIABILITIES & EQUITY	47.1	57.5	50.8	50.8	100.00	49.3	43.9	100.00	100.00	
Exchange Rate		USD1 = TND 1.2207		USD1 = TND 1.2971		USD1 = TND 1.3634		USD1 = TND 1.1954		

Arab International Lease
April 2008

Income Statement Analysis
ARAB INTERNATIONAL LEASE

	31 Dec 2007			31 Dec 2006			31 Dec 2005			31 Dec 2004		
	Income TNDm Original	As % of Total AV Earning Assets Original	Expenses TNDm Original	Income TNDm Original	As % of Total AV Earning Assets Original	Expenses TNDm Original	Income TNDm Original	As % of Total AV Earning Assets Original	Expenses TNDm Original	Income TNDm Original	As % of Total AV Earning Assets Original	
1. Interest Received	30.0	55.62	25.3	25.3	54.23	24.3	21.7	53.64	21.7	52.04		
2. Interest Paid	27.1	51.33	23.7	23.7	48.87	22.1	19.8	48.79	19.8	47.48		
3. NET INTEREST REVENUE	2.9	5.49	2.6	2.6	5.36	2.2	1.9	4.86	1.9	4.56		
4. Net Commission Income	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00		
5. Other Operating Income	0.1	0.19	0.1	0.1	0.21	0.1	0.0	0.22	0.0	0.00		
6. Other Income	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00		
7. Personnel Expenses	0.7	1.33	0.6	0.6	1.24	0.5	0.5	1.10	0.5	1.20		
8. Other Non-Interest Expenses	0.6	1.14	0.4	0.4	0.82	0.4	0.4	0.88	0.4	0.96		
9. PRE-PROVISION OPERATING PROFIT	1.7	3.22	1.7	1.7	3.51	1.4	1.0	3.09	1.0	2.40		
10. Provisions for Loan Losses	0.4	0.76	0.5	0.5	1.03	0.6	1.6	1.32	1.6	3.84		
11. OPERATING PROFIT	1.3	2.46	1.2	1.2	2.47	0.8	-0.6	1.77	-0.6	-1.44		
12. Extraordinary Items	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00		
13. PRE-TAX PROFIT	1.3	2.46	1.2	1.2	2.47	0.8	-0.6	1.77	-0.6	-1.44		
14. Taxes	0.3	0.57	0.1	0.1	0.21	0.0	0.1	0.00	0.1	0.24		
15. NET INCOME INCLUDING MINORITY INTEREST	1.0	1.89	1.1	1.1	2.27	0.8	-0.7	1.77	-0.7	-1.68		

Arab International Lease
April 2008

Ratio Analysis
ARAB INTERNATIONAL LEASE

	31 Dec 2007	31 Dec 2006	31 Dec 2005	31 Dec 2004
	Original	Original	Original	Original
I. PROFITABILITY LEVEL				
1. Pre-Prov Op. Profit/total Assets (av.)	3.14	3.40	3.00	2.34
2. Operating Profit/total Assets (av.)	2.40	2.40	1.72	-1.41
3. Net Income/Equity (av.)	8.40	10.09	8.00	-7.11
4. Net Income/total Assets (av.)	1.85	2.20	1.72	-1.64
5. Non-Int. Exp./Net Interest Rev. *				
Other Operating Income	43.33	37.04	38.13	47.37
6. Net Interest Rev./Total Assets (av.)	5.36	5.19	4.72	4.45
II. CAPITAL ADEQUACY (year end)				
1. Pragma Capital Generation	8.40	10.09	8.00	-7.11
2. Equity/Total Assets	21.87	22.44	21.10	21.87
3. Equity/Total Assets	23.13	24.82	24.89	23.30
4. Capital Ratio - Tier 1	24.36	26.53	24.40	24.10
5. Capital Ratio - Total	24.36	26.53	24.40	24.10
III. LIQUIDITY (year end)				
1. Liquid Assets/Deposits & Money Mkt Funding	8.81	16.00	70.00	6.67
2. Liquid Assets & Marketable Debt Secs./ Deposits and Money Market Funding	8.81	16.00	80.00	8.33
3. Loans/Deposits & Money Mkt Funding	364.97	465.00	845.00	685.67
IV. ASSET QUALITY				
1. Prov. for Loan Losses/Loans gross (av.)	0.70	0.96	1.22	3.50
2. Prov. for Loan Losses/Pre-Prov. Op. Profit	23.53	29.41	42.86	160.00
3. Spec. & Unattached Gen. Loan Loss Res/ Impaired Loans gross of Loans Loss Res	63.37	64.04	59.54	59.50
4. Loan Loss Reserves / Loans gross	11.11	13.57	15.57	14.83
5. Net Charge-offs / Loans gross (av.)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6. Impaired Loans gross / Loans gross	16.25	21.19	28.15	25.00
7. Impaired Loans net / Equity	25.00	35.96	50.96	51.04

Arab International Lease
April 2008

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE**NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)**

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.13 - Mode de placement

L'emprunt obligataire objet du présent prospectus est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

2.2.14 - Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 et 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.15 - Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3 - Renseignements généraux

2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt **AIL 2008** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

2.3.2 - Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir l'emprunt obligataire AIL 2005 et AIL 2007.

Par ailleurs il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire **AIL 2008** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par la STICODEVAM

L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **AIL 2008** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1 - Dénomination et siège social :

Dénomination sociale :	Arab International Lease – AIL.
Siège Social :	11, Rue Hédi Nouria - B.P 280 - 1001 TUNIS
Tel. :	71 349 100
Fax :	71 349 940
E-mail :	ail.finance@planet.tn

3.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable : L'AIL est une société anonyme régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006. Elle est également régie par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing et par la loi n° 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

3.1.3 - Date de constitution et durée :

Date de constitution : Le 12 décembre 1996.
Durée : 99 ans.

3.1.4 - Objet social : (article 3 des statuts)

La société a pour objet principal :

- ★ d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche, de service ou autre ;
- ★ La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ;
- ★ Elle peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

3.1.5 - Numéro du registre du commerce : B 111820/1996.

3.1.6 - Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

3.1.7 - Clauses statutaires particulières :

Répartition statutaire des bénéfices : (article 45 des statuts tel que modifié par l'AGE du 13 mars 2008).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction d'une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé, comme ci-dessus indiqué, au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date, la modalité et le lieu de paiement des dividendes.

Assemblée Générale : (article 30 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire, doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société.

- Approuver selon le cas, les comptes de l'exercice écoulé.
- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport, du conseil d'administration ou de celui du directoire et de celui du commissaire aux comptes.

Est nulle la décision de l'assemblée générale portant approbation du bilan et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou par le directoire. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Toute assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires y étaient présents ou représentés.

Droit de siéger à une Assemblée et représentation : (article 32 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'assemblée Générale sur justification de sa identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et inscrites en son nom.

Un actionnaire peut mandater une autre personne et ce en vertu d'un pouvoir déposé au siège de la société

Convocation des Assemblées Générales : (article 31 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'assemblée générale statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Droit de vote (article 34 des statuts) :

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Toute action confère à l'actionnaire un vote dans les assemblées d'actionnaires.

Transmission des actions (article 14 des statuts) :

Les cessions des actions seront effectuées conformément aux dispositions de la législation en vigueur régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne et particulièrement la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier et les textes d'application correspondants.

3.1.8 - Nationalité : Tunisienne.

3.1.9 - Capital social : le capital social de l'Arab International Lease s'élève, actuellement, à 10.000.000 de dinars divisé en 1.000.000 d'actions de nominal 10 dinars, entièrement libérées.

3.1.10 - Matricule fiscal : 578857 A A M 000 du 9 décembre 1996.

3.1.11 - Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000, portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

3.1.12 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :

Siège de la société : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS.

3.1.13 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :

M. Med Farhat ELGAFSI, Directeur Financier à l'AIL

Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940

3.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société :

- Capital social : 10 000 000 de dinars
- Nombre d'actions : 1 000 000 d'actions
- Nominal : 10 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance : 1^{er} janvier 2008

3.3 - Evolution du capital social :

Nature de l'opération	Organe de décision	Montant de l'opération en dinars	Capital en circulation		Valeur nominale de l'action en dinars
			Montant en dinars	Nombre d'actions	
Capital initial	AG Constitutive du 12/12/1996	10 000 000	10 000 000	1 000 000	10

3.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2007 :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
ACTIONNAIRES TUNISIENS	5	750 000	7 500 000	75,000%
Personnes morales	3	749 980	7 499 800	74,998%
Ayant 3% et plus	3	749 980	7 499 800	74,998%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	2	20	200	0,002%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	2	20	200	0,002%
ACTIONNAIRES ETRANGERS	2	250 000	2 500 000	25,000%
Personnes morales	2	250 000	2 500 000	25,000%
Ayant 3% et plus	2	250 000	2 500 000	25,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Total	7	1 000 000	10 000 000	100,000%

3.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2007 :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	499 990	4 999 900	49,999%
The Arab Investment Company - TAIC	200 000	2 000 000	20,000%
Union Internationale de Banques - UIB	199 990	1 999 900	19,999%
Société Tunisienne des Banques - STB	50 000	500 000	5,000%
The Arab Fisheries Company - AFC	50 000	500 000	5,000%
Total	999 980	9 999 800	99,998%

3.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007 :

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Président du Conseil			
Sahbi KNANI	10	100	0,001%
Administrateurs			
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	499 990	4 999 900	49,999%
The Arab Investment Company - TAIC	200 000	2 000 000	20,000%
Union Internationale de Banques - UIB	199 990	1 999 900	19,999%
Société Tunisienne des Banques - STB	50 000	500 000	5,000%
The Arab Fisheries Company - AFC	50 000	500 000	5,000%
Total	999 990	9 999 900	99,999%

3.4.3 - Nombre d'actionnaires :

Au 31 décembre 2007, le capital social de l'Arab International Lease est réparti entre 7 actionnaires :

- 5 personnes morales dont deux personnes morales étrangères ;
- 2 personnes physiques.

3.5 - Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2007 :

3.5.1 - Présentation des sociétés du groupe BTK au 31 décembre 2007 :

Le groupe BTK regroupant, outre la Banque Tuniso-Koweïtienne, dix autres sociétés dont cinq exerçant dans le secteur financier, et le reste dans le secteur immobilier et touristique.

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

La consolidation est effectuée sur la base de deux méthodes différentes : l'intégration globale pour les sociétés contrôlées de manière exclusive par la BTK, et la mise en équivalence pour les sociétés sous influence notable de la banque ou celles contrôlées exclusivement, mais qui n'appartiennent pas au secteur financier.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Alors que, selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée à son coût. Ce coût est par la suite ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la société mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

DENOMINATION SOCIALE	Méthode de consolidation	Capital social 31/12/2007 (en DT)	Participation de la BTK (en DT)	Taux de participation De la BTK
Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK	Intégration globale	100 000 000		
Société de Recouvrement des Créances – El Istifa	Intégration globale	300 000	300 000	100,00%
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF	Intégration globale	1 000 000	799 400	79,94%
Société Univers Invest Sicar	Intégration globale	5 000 000	3 200 000	64,00%
Arab International Lease – AIL	Intégration globale	10 000 000	4 999 900	49,999%
Société Univers Participations SICAF	Intégration globale	500 000	495 000	99,00%
Société Tuniso-Koweïtienne d'El Emar (ex SGT)	Mise en équivalence	7 445 000	2 552 891	34,29%
Société Immobilière et Touristique – Le Ribat	Mise en équivalence	7 100 000	1 490 000	20,99%
Société Tunis Center	Intégration globale	10 000 000	2 275 000	22,75%
Société Sousse Center	Mise en équivalence	14 000 000	5 109 800	36,50%
Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels – STPI*	Mise en équivalence	4 000 000	1 200 000	30,00%

(*) contrairement à l'année 2006, la STPI est consolidée, en 2007, par la méthode de mise en équivalence suite au changement survenu, au début de l'exercice 2007, dans la structure du capital de la STPI (taux de participation ramené de 100% à 30%).

1- La Banque Tuniso-Koweïtienne BTK

La Banque Tuniso-Koweïtienne BTK a été officiellement créée le 25 février 1981 en application de la convention conclue le 29 octobre 1980 entre le gouvernement de la République Tunisienne et celui de l'Etat du Koweït. Elle est considérée comme un outil efficace dans le domaine du partenariat entre les deux pays frères.

Ses activités sont régies par le code des sociétés commerciales et la réglementation bancaire tunisienne.

Le 21 mai 2004, la BTK a obtenu l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie pour opérer comme une banque universelle, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Financière OCEOR du groupe bancaire français «Groupe Caisse d'Épargne» a racheté, le 23 octobre 2007, 60% du capital de la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) pour 300 millions de dinars. L'opération a été concrétisée le 10 janvier 2008.

2- Arab International Lease - AIL

• Secteur :	Financier
• Objet :	Le leasing immobilier et mobilier
• Capital Social :	10 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	12 décembre 1996
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 14 octobre 1996
<p>L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créée le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, l'UIB et la BTEI.</p> <p>L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.</p> <p>Le financement approuvé au 31/12/2007 s'élevant à 219,5 MD.</p> <p>Les mises en force au 31/12/2007 s'élèvent à 209,6 MD dont 31,6 MD relatifs à l'année 2007.</p> <p>Le nombre des projets financés au 31/12/2007 s'élève à 4 086 projets dont 634 projets financés en 2007.</p> <p>Le total des produits d'exploitation en 2007 s'élève à 5,565 MD contre 5,084 MD en 2006.</p> <p>L'exercice 2007 a été clôturé par un résultat bénéficière de 1,033 MD contre un résultat bénéficière de 1,140 MD en 2006.</p>	

3- SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES – EL ISTIFA

• Secteur :	Financier
• Objet :	Acquisition des créances pour son propre compte et recouvrement des créances pour le compte de tiers
• Capital Social :	300 000 dinars, divisé en 30 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	18 septembre 2000
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 6 juin 2000
<p>- L'ensemble des créances cédées par la BTK à la société s'élève, au 31/12/2007, à 220,9 MD et concerne 103 entreprises.</p> <p>- Le portefeuille de la société à fin 2007, après annulation de créances relatives à des entreprises liquidées, s'élève à 229 MD et concerne 82 entreprises.</p> <p>- Le total des recouvrements réalisés par la société au 31/12/2007 s'est élevé à 29,11 MDT dont 6,016 MD au titre de l'an 2007.</p> <p>- La société EL ISTIFA a décidé de payer un montant de 4,0 MD à la BTK au titre de dividendes pour l'exercice 2007 contre 6,0 MD en 2006.</p>	

4- UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF

• Secteur :	Financier
• Objet :	La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
• Capital Social :	500 000 dinars, divisé en 50 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	15 août 2003
• Valeur du portefeuille participation cédé par la BTK :	23 MDT

5- SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE – SCIF

• Secteur :	Financier
• Objet :	L'intermédiation en Bourse et le montage financier
• Capital Social :	1 000 000 de dinars divisé en 10 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	8 décembre 1995
<ul style="list-style-type: none"> - Depuis sa constitution, la SCIF a monté et placé treize emprunts obligataires en faveur d'entreprises et de Banques, totalisant 156,6 MDT - La SCIF assure la gestion de l'Univers Obligations Sicav, SICAV obligataire créée par la BTK, dont l'actif net à fin 2007 s'élève à 44 MDT. 	

6- UNIVERS INVEST SICAR

• Secteur :	Financier
• Objet :	Participation pour son compte ou pour le compte de tiers dans le cadre d'une convention de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.
• Capital Social :	5 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 actions pour un nominal de 5 dinars.
• Date de constitution :	12 septembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des approbations de financement au 31/12/2007 s'est élevé à 13,704 MDT contre 11,831 MDT en 2006, soit une augmentation de 1,873 MDT, représentant les approbations au titre de l'année 2007. A noter que le total de ces approbations concerne 51 projets opérant dans divers secteurs économiques. - Le montant total des participations libérées, à fin décembre 2007, a atteint 8,193 MD, soit 60% des approbations. Ces financements concernent 36 projets. 	

7- LA SOCIETE TUNISO-KOWEITIEENNE D'EL EMAR - STKE

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	La promotion immobilière et Touristique
• Capital Social:	7 445 000 dinars, divisé en 744 500 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	16 janvier 1990
• Principaux projets réalisés :	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet intégré touristique et immobilier « Jinène Hammamet » sis à Hammamet sud, sur un terrain de 26 ha. - Bâtiment résidentiel et commercial dans la zone Al-Nasr II. - Lotissement d'un terrain à Rades de 8 ha. - Projet immobilier économique à Sousse.
• Projets en cours de réalisation :	<ul style="list-style-type: none"> - Projet immobilier de 28 duplex à Rades. - Projet Immobilier dans la zone de « Jardins d'El Menzah »
• Projets en cours d'étude :	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de deux immeubles à la zone du lac - Projet dans la zone de Hergla. - Complexe résidentiel et commercial à El Mourouj. - Un immeuble à Ain Zaghouan
<ul style="list-style-type: none"> - L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 juin 2007 a décidé la modification de la dénomination de la Société Générale de Tourisme - SGT pour devenir la Société TUNISO-KOWEITIEENNE d'EL EMAR – STKE. - Le stock immobilier de la société s'élève à fin 2007 à 11,07 MDT contre 11,5 MDT pour l'année précédente. - La société a réalisé au titre de l'exercice 2007 un chiffre d'affaires de 4,460 MDT. 	

8- SOCIETE TUNIS CENTER

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	La promotion de projets immobiliers et commerciaux.
• Capital Social :	10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	16 janvier 1990
• Principaux projets réalisés :	Le complexe immobilier et commercial "le PALMARIUM"
<p>- L'activité de la société se limite actuellement à l'exploitation du complexe « le Palmarium ».</p> <p>- La société a réalisé au titre de 2007 un chiffre d'affaires de 3,260 MDT contre 3,686 MDT pour l'année précédente.</p>	

9- SOCIETE SOUSSE CENTER

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	Promotion et exploitation de projets touristiques et immobiliers.
• Capital Social :	14 000 000 de dinars, divisé en 280 000 actions pour un nominal de 50 dinars.
• Date de constitution :	12 septembre 1984
• Principaux projets réalisés :	Complexe touristique et immobilier « Abou Nawas Boujaafar » situé au centre de la ville de Sousse.
<p>- Un programme de privatisation a été mis en place. L'opération de privatisation sera effectuée par la cession de 279 950 actions représentant 99,98% du capital de la société. L'appel d'offre international lancé à cet égard a fixé la date de remise des offres pour le 28 juin 2008.</p> <p>- La société a réalisé au titre de l'exercice 2007 un chiffre d'affaires de 5,708 MDT contre 5,871 MDT en 2006.</p> <p>- Le résultat d'exploitation de la société au titre de 2007 s'est élevé à 0,539 MDT contre 0,625 MDT en 2006.</p>	

10- SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE « LE RIBAT »

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	Promotion et exploitation de projets touristiques et immobiliers.
• Capital Social :	7 100 000 dinars, divisé en 1 420 000 actions pour un nominal de 5 dinars.
• Date de constitution :	30 novembre 1982
• Principaux projets réalisés :	<ul style="list-style-type: none"> - Un complexe touristique composé de l'hôtel HABIB et l'hôtel le RIBAT. - Un complexe immobilier composé de 53 appartements et 31 locaux commerciaux, vendus en totalité.
<p>Fin 2001, le contrat de location des 2 hôtels de la société par "Jasmins Tourisme Tunisie" filiale du Groupe français "FRAM", a pris fin.</p> <p>La société a entamé un projet d'investissement pour améliorer son produit et pallier aux insuffisances qui sont apparues après 17 ans d'exploitation.</p> <p>Dans ce cadre, l'hôtel « Habib » est entré en exploitation en juin 2006 et il a été géré par le groupe espagnol «GLOBALIA» dans le cadre d'un contrat de gestion pour compte. Cependant, ce dernier n'a pas respecté ses engagements et le contrat a dû être résilié en 2007.</p> <p>Un contrat de location de cette unité a été conclu, pour une période de deux années, avec une société Tunisienne "Babylone travel".</p> <p>L'hôtel «Le Ribat» est toujours en chantier.</p> <p>Le Conseil d'Administration de la société a adopté le principe de la cession de ses actifs et se faire assister à cette fin par une banque d'affaires.</p>	

11- Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI

Au cours de l'année 2006, le groupe BTK a été renforcé par la création la Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI dont l'objet principal est la création d'une zone industrielle pilote pour un volume d'investissement estimé à 15 MD

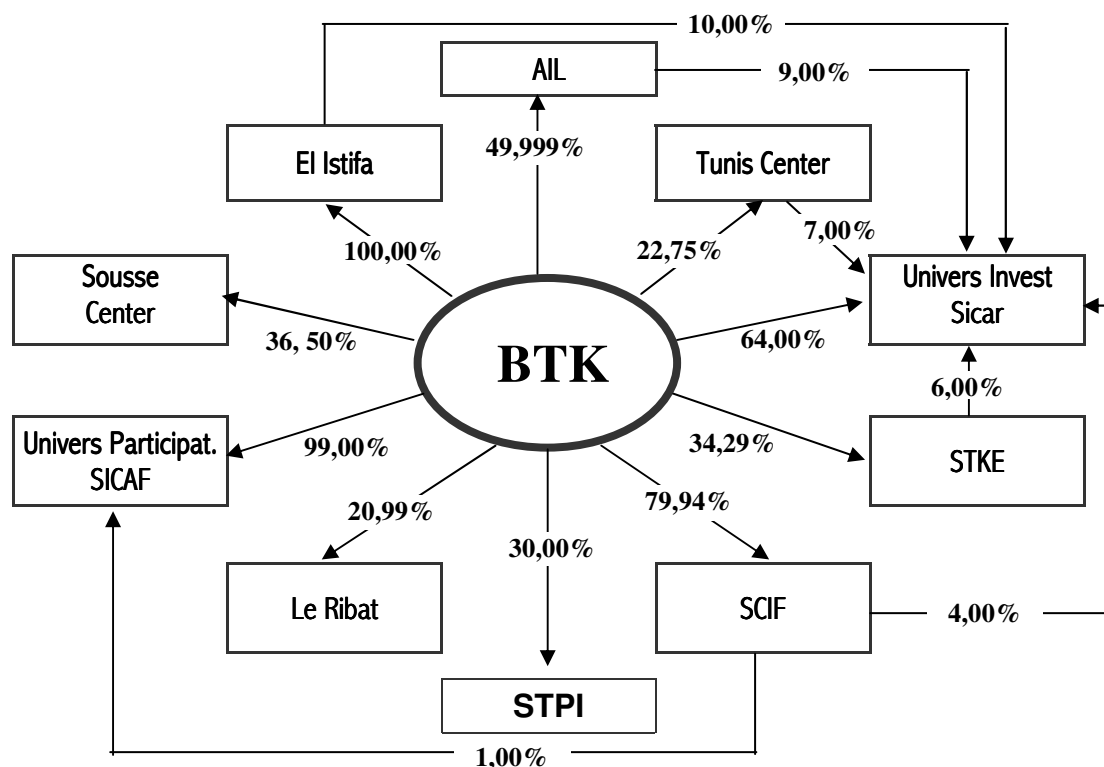
• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles.
• Capital Social :	4 000 000 de dinars.
• Date de constitution :	28 juillet 2006
<p>La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle sise à "El AGBA" dénommée InnoPark couvrant 43 hectares. La motivation essentielle qui oriente cette nouvelle zone est de développer de manière cohérente un parc d'activités industrielles doté d'un centre de vie regroupant des activités commerciales et tertiaires et de parfaire l'image de marque de la zone grâce notamment aux prescriptions particulières d'aspect architectural et d'aménagement paysager des espaces libres privatifs. Il s'agit d'une zone industrielle équipée, gérée et entretenue destinée aux PME opérant dans des secteurs non polluants à des prix très attractifs et des services d'assistance et d'accompagnement.</p>	

**Tableau récapitulatif des sociétés du groupe
Au 31/12/2007**

En 1000 DT

	Date de création	% d'intérêts	Capital Social	Capitaux propres avant affectation	Résultat Net
La Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK	25/02/1981	100,00%	100 000	143 443	12 622
L'Arab International Lease – AIL	12/12/1996	49,999%	10 000	12 469	1 033
La société de Recouvrement des Créances – El Istifa	18/09/2000	100,00%	300	4 433	3 942
La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF	08/12/1995	79,94%	1 000	1 581	18
La Société Univers Invest Sicar	12/09/2001	85,35%	5 000	6 100	93
La Société Univers Participations SICAF	15/08/2003	99,799%	500	903	395
La Société Tuniso-Koweïtienne d'EL EMAR - STKE	16/01/1990	34,29%	7 445	10 153	1 113
La Société Immobilière et Touristique – Le Ribat	30/11/1982	20,99%	7 100	-361	-1 534
La Société Tunis Center	16/01/1990	22,75%	10 000	21 534	-328
La Société Sousse Center	12/09/1984	36,50%	14 000	13 802	-340
La Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI	28/07/2006	30,00%	4 000	3 951	0
TOTAUX			159 345	218 008	17 014

3.5.2 - Schéma financier du groupe BTK au 31/12/2007 :



Les évènements récents modifiant le schéma financier du groupe en 2008 :

La Financière OCEOR du groupe bancaire français «Groupe Caisse d'Épargne» a racheté, le 23 octobre 2007, 60% du capital de la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) pour 300 millions de dinars. L'opération a été concrétisée le 10 janvier 2008.

Actuellement le capital social de la BTK est détenu à raison de 60% par le Groupe Caisse D'épargne de France, 20% par l'Etat Tunisien et 20% par l'Etat du Koweït.

Les changements éventuels qui toucheront le schéma financier du groupe en 2008 :

En 2008, il est prévu que la société Sousse Center quitte le périmètre de consolidation du Groupe BTK en se basant sur son programme de privatisation. Un appel d'offre international, lancé à cet égard, a fixé le dernier délai de réception des offres pour le 28 juin 2008.

3.5.3 - Participations réciproques entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2007 :

SOCIETES	BTK	AIL	El Istifa	SCIF	Univers Invest Sicar	Univers Participat. SICAF	STK EL EMAR	Le Ribat	Tunis Center	Sousse Center	STPI
BTK	-	49,99%	100,00%	79,94%	64,00%	99,00%	34,29%	20,99%	22,75%	36,50%	30,00%
AIL	-	-	-	-	9,00%	-	-	-	-	-	-
El Istifa	-	-	-	-	10,00%	-	-	-	-	-	-
SCIF	-	-	-	-	4,00%	1,00%	-	-	-	-	-
Univers Invest Sicar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Univers Participat. SICAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STK EL EMAR	-	-	-	-	6,00%	-	-	-	-	-	-
Le Ribat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunis Center	-	-	-	-	7,00%	-	-	-	-	-	-
Sousse Center	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5.4 - Les chiffres clés des sociétés du groupe BTK au 31/12/2007 :

EN 1000 DT

	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'Affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes Globales (Total passifs)	Charges financières	Dividendes relatifs à l'exercice 2006
La Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK	143 443	25 588	12 637	12 622	183 145	8 072	2 000
L'Arab International Lease – AIL	12 469	5 565	1 304	1 033	45 131	2 622	0
La société de Recouvrement des Créances – El Istifa	4 433	6 016	5 403	3 942	3 988	0,4	6 000
La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF	1 581	543	10	18	305	0	60
La Société Univers Invest Sicar	6 100	471	88	93	7 869*	0	0
La Société Univers Participations SICAF	903	420	396	395	7	0	0
La Société Tuniso-Koweïtienne d'EL EMAR - STKE	10 153	4 460	586	1 113	2 892	108	274
La Société Immobilière et Touristique - Le Ribat	-361	1 117	-594	-1 534	14 808	839	0
La Société Tunis Center	21 534	3 260	-510	-328	1 320	0,3	136
La Société Sousse Center	13 802	5 708	539	-340	14 226	959	0
La Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI	3 951	168	137	0	1 431	137	0

(*) Dont 5 963 mD de fonds gérés.

3.5.5 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2007 :

EN 1000 DT

Désignation	Crédits extérieurs	Fonds gérés	Emprunt et ressources spéciales	Billets de trésorerie	Crédits bancaires et découverts bancaires	Emprunts Obligataires	Leasing	Total
Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK	35 418				1 168	34 918*		71 504
Arab International Lease – AIL				5 000	15 813	16 000		36 813
Société de Recouvrement des Créances – El Istifa								0
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF								0
Société Univers Invest Sicar		5 963	1 238					7 201
Société Univers Participations SICAF								0
La Société Tuniso-Koweïtienne d'EL EMAR - STKE					512			512
Société Immobilière et Touristique – Le Ribat					13 392			13 392
Société Tunis Center								0
Société Sousse Center					12 024			12 024
Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels – STPI					1 094			1 094
Total Général	35 418	5 963	1 238	5 000	44 003	50 918	0	142 540

(*) Dont 918 mille dinars représentant les intérêts et commissions rattachés aux emprunts

3.5.6 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2007 :

en dinars

Désignation	Montant En DT	Taux d'intérêt	Dernière échéance	Principal restant dû au 31/12/2007
Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK				
▪ BTKD 1998	20 000 000	8%	01/12/2008	2 000 000
▪ BTKD 2006	40 000 000	6,25%	18/12/2011	32 000 000
Total	60 000 000			34 000 000
Arab International Lease – AIL				
▪ AIL 2005	10 000 000	6,5%	15/08/2010	6 000 000
▪ AIL 2007	10 000 000	6,875%	17/12/2012	10 000 000
Total	20 000 000			16 000 000
Total Général	80 000 000			50 000 000

3.5.7 - Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe :

La BTK n'a pas défini une politique de financement inter sociétés du groupe, néanmoins, les financements se feront par la société mère qui continuera à soutenir ses filiales, à leur accorder des prêts et à avaliser leurs emprunts obligataires et billets de trésorerie.

3.6 - Relations de l'AIL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2007 :

3.6.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

Crédits reçus :

En 2006, La BTK a accordé à l'AIL un emprunt de 3 000 mDT sur 5 ans, dont une année de franchise, au taux d'intérêt contractuel de TMM + 1,75%. L'encours au 31/12/2007 s'élève à 2 812 mDT.

Prêts octroyés :

Au 31/12/2007, le compte courant de l'AIL ouvert auprès de la BTK présente un solde créditeur de 94,449 dinars.

3.6.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

Dettes envers les sociétés de groupe : Néant.

Créances sur les sociétés de groupe : Crédit leasing pour la société Tunis Center (voiture 407)

en dinars

Montant de la mise en forces	Taux	Durée	Encours	Loyers à échoir TTC
40 527	11%	3 ans (36 loyers)	33 653	45 008
Total			33 653	45 008

3.6.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

Reçus : Néant.

Donnés : Néant.

3.6.4 - Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe:

Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe : Néant.

3.6.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AIL aux sociétés du groupe :

- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2007 au titre de l'exercice 2006 : Néant.
- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2008 au titre de l'exercice 2007 :
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 5 juin 2008 a décidé la distribution d'un dividende de 400 mille dinars dont 200 mille dinars seront payés à la BTK.
- Les jetons de présence perçus par la BTK au titre de l'exercice 2007 ont atteint la somme de 12 500 dinars.

3.6.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :

- Données : Néant
- Reçues : La BTK a avalisé la tranche B de l'emprunt obligataire AIL 2005 émis pour un montant total de 10 millions de dinars. De même l'AIL a reçu l'aval de quatre billets de trésorerie émis pour un montant global de 2 millions de dinars. L'encours des avals reçus, au 31/12/2007, se présente comme suit :

Montant	Encours	Durée	taux	Echéance
Garantie de l'emprunt obligataire AIL 2005 tranche B (5 000 000)	3 000 000	5 ans	6,5%	15 août (2006-2010)
Aval billets de trésorerie 2005 (2 000 000)	2 000 000	5 ans		3 janvier 2010
Total	5 000 000			

3.7 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2007 :

3.7.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe :

✓ Encaissé :

Le montant encaissé au titre des intérêts créditeurs servis par la BTK à l'AIL, au cours de l'exercice 2007, s'élève à 2 072 dinars.

✓ Décaissé :

Le montant décaissé par l'AIL, durant l'année 2007, au titre des prestations fournies par la BTK s'élève à 414 925 dinars et se détaille comme suit :

- Commissions d'aval sur emprunts obligataires et billets de trésorerie	32 499
- Commissions bancaires sur versements effets	11 055
- Commissions bancaires sur versements chèques	3 895
- Intérêts sur découverts bancaires	100 981
- Intérêts sur crédit bancaire	212 882
- Charges locatives	53 613
Total	414 925

3.7.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :

- **Achat** : Néant
- **Vente** : Néant

3.7.3 - Prestations de services reçues ou données :

- **Reçues** :
Le montant des prestations fournies par la BTK au titre d'affectation d'un cadre salarié de la Banque en tant que Directeur Général de l'AIL s'élève à 109,241 mDT.
- **Données** : néant

3.7.4 - Les contrats de gestion :

Néant.

3.7.5 - Les contrats de location :

La BTK a conclu, en 2002, avec l'Arab International Lease un contrat de location d'un local à usage administratif pour un montant annuel de 47 mDT.

En 2005, un avenant au contrat de location a été conclu suite à l'extension des surfaces louées portant le montant annuel du loyer à 54 mDT en 2007.

3.7.6 - Les fonds gérés :

Néant.

3.8 - Relation de l'AIL avec les autres parties liées* au 31/12/2007 :

3.8.1 - Information sur les engagements :

Néant.

3.8.2 - Transferts de ressources :

✓ **Reçues** : Néant

✓ **Données** : Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs et aux membres de direction, au titre de l'exercice 2007, s'élève à 425 000 dinars.
(Sous forme de jetons de présence 25 000 dinars et sous forme de dividendes 400 000 dinars)

3.8.3 - Relations commerciales :

3.8.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2007 :

Néant

3.8.3.2 - Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2007 :

✓ **Achats** : Néant

✓ **Ventes** : Néant

3.8.3.3 - Les prestations de services reçues ou données :

✓ **Reçues** : Néant

✓ **Données** : Néant

3.8.4 - Engagement des dirigeants par rapport à l'AIL :

Néant

(*) Telles que définies par l'article 23 de la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits.

3.9 - Dividendes :

Exercice	2005	2006	2007
Résultat Net (en dinars)	767 459,686	1 139 956,009	1 033 399,832
Dividende Global (en dinars)	0	0	400 000,000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dividende par Action (en dinars)	0	0	0,400
Taux de dividende en pourcentage de la valeur nominale	0	0	4%
Date de mise en paiement	-	-	01/07/2008

L'AIL n'a pas distribué de dividendes sur les résultats des exercices 2005 et 2006.

3.10 - Marché des titres :

Les actions de l'Arab International Lease sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par l'AIL cotés sur le marché obligataire, il s'agit de :

Emprunts Obligataires	Montants En DT	Dernière échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2007
AIL 2005	10 000 000	15/08/2010	6,500%	5 ans	6 000 000
AIL 2007	10 000 000	17/12/2012	6,875%	5 ans	10 000 000
Total	20 000 000				16 000 000

CHAPITRE 4- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1 - Présentation de l'Arab International Lease :

L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créée le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

4.2 - Description de l'activité au 31 décembre 2007 :

4.2.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing :

En MD	Ensemble du Secteur*			Part de Marché de l'AIL		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Approbations	557,1	679,1	913,1	3,97%	4,25%	3,59%
Mises en force	446,8	530,3	729,6	5,33%	5,07%	4,33%
Encours	819,4	885,7	1084,8	5,07%	5,24%	4,89%

(*) Source : CL

Avec une part de marché de 4,33%, l'AIL se positionne au 9^{ème} rang des sociétés de leasing tunisiennes en termes de mises en force.

4.2.2 - Performance de l'Arab International Lease au 31 décembre 2007 :

En MD	2005	2006	2007
Mises en force	23,823	26,886	31,575
<i>Evolution</i>	<i>9,83%</i>	<i>12,86%</i>	<i>17,44%</i>
Revenus bruts de leasing	24,089	26,057	29,810
<i>Evolution</i>	<i>12,27%</i>	<i>8,17%</i>	<i>14,40%</i>
Immobilisations données en leasing (nettes des amortissements et des provisions)	40,401	44,867	51,538
<i>Evolution</i>	<i>3,47%</i>	<i>11,05%</i>	<i>14,87%</i>
Résultats nets	0,767	1,14	1,033
<i>Evolution</i>	-	<i>48,63%</i>	<i>-9,39%</i>

4.2.3 - Evolution des approbations :

A fin décembre 2007, le volume total des approbations a atteint la somme de 32,809 MD contre 28,852 MD en 2006, enregistrant ainsi une hausse de 13,7%.

Répartition des Approbations par type de bien

(en MD)

Répartition des Approbations par Type	2005		2006		2007		Variations 2007/2006
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	%
Leasing Immobilier	3,324	15,03%	2,619	9,08%	2,936	8,95%	12,1%
Leasing Mobilier	18,796	84,97%	26,233	90,92%	29,873	91,05%	13,9%
	22,120	100,00%	28,852	100,00%	32,809	100,00%	13,7%

Ces approbations ont été accordées pour le financement de 640 opérations de leasing réparties comme suit :

Répartition sectorielle des Approbations

(en 1000 DT)

Année	2005			2006			2007			Variations 2007/2006 %
	Secteur	Nbre.	Montant	%	Nbre.	Montant	%	Nbre.	Montant	
Agriculture	44	1 158,2	5,2	39	949,8	3,3	75	1 907,5	5,8	100,8
Industrie	78	4 121,4	18,6	98	4 693,8	16,3	92	5 625,6	17,2	19,9
Commerce	117	5 457,3	24,7	158	6 203,0	21,5	144	6 150,2	18,7	-0,9
Autres Services	35	986,7	4,5	39	1 971,3	6,8	49	1 785,6	5,4	-9,4
Transport	193	5 408,1	24,5	225	7 134,9	24,7	136	6 518,9	19,9	-8,6
Bâtiment et Travaux publics	32	1 283,5	5,8	29	1 563,4	5,4	39	2 781,9	8,5	77,9
Tourisme	53	3 704,9	16,7	63	6 335,4	22,0	105	8 040,0	24,5	26,9
Total	552	22 120,1	100,0	651	28 851,6	100,0	640	32 809,6	100,0	13,7

La progression des approbations a touché tous les secteurs, à l'exception des secteurs du transport et des autres services qui ont subi une baisse de près de 9%.

4.2.4 - Evolution des mises en force :

Les mises en force au titre de l'exercice 2007 ont enregistré une augmentation, par rapport à l'année précédente, atteignant 31,575 MD contre 26,886 MD en 2006, soit une progression de 17,4%.

Répartition des mises en force par type de bien

(en MD)

Répartition des mises en force par Type	2005		2006		2007		Variations 2007/2006 %
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Leasing Immobilier	3,314	13,91%	2,370	8,81%	3,368	10,67%	42,1%
Leasing Mobilier	20,509	86,09%	24,516	91,19%	28,207	89,33%	15,1%
Total	23,823	100,00%	26,886	100,00%	31,575	100,00%	17,4%

Les mises en force ont touché 634 opérations de leasing.

Répartition sectorielle des Mises en Force

(en 1000 Dt)

Année	2005			2006			2007			Variations 2007/2006 %
	Secteur	Nbre.	Montant	%	Nbre.	Montant	%	Nbre.	Montant	
Agriculture	39	1 057,3	4,4	36	884,0	3,3	73	1 882,0	6,0	112,9
Industrie	80	4 404,9	18,5	92	4 108,0	15,3	87	5 906,2	18,7	43,8
Commerce	118	5 547,5	23,3	149	6 034,9	22,4	135	5 742,8	18,2	-4,8
Autres Services	38	1 229,3	5,2	36	1 673,3	6,2	53	2 165,9	6,9	29,4
Transport	208	5 775,5	24,2	197	6 522,2	24,3	145	6 158,1	19,5	-5,6
Bâtiment et Travaux public	30	1 393,2	5,9	28	1 540,7	5,7	37	2 284,7	7,2	48,3
Tourisme	62	4 415,7	18,5	64	6 122,4	22,8	104	7 435,5	23,5	21,4
Total	575	23 823,4	100,0	602	26 885,5	100,0	634	31 575,2	100,0	17,4

Répartition des mises en force par type de matériel

(en 1000 Dt)

Année	2005		2006		2007		Variations 2007/2006 %
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Type de matériel							
Equipements spécifiques	3 113,9	13,1	2 450,0	9,1	3 611,8	11,4	47,4
Equipements d'exploitation	2 450,1	10,3	1 538,3	5,7	3 309,0	10,5	115,1
Matériel informatique et bureautique	363,3	1,5	33,5	0,1	30,3	0,1	-9,4
Equipements médicaux	300,5	1,3	878,2	3,3	272,5	0,8	-69,0
Equipements non spécifiques	20 709,5	86,9	24 435,5	90,9	27 963,4	88,6	14,4
Matériel de transport	16 280,3	68,3	20 647,1	76,8	22 559,3	71,4	9,3
- <i>Matériel de Transport léger</i>	<i>14 582,5</i>	<i>61,2</i>	<i>17 722,8</i>	<i>65,9</i>	<i>17 436,8</i>	<i>55,2</i>	<i>-1,6</i>
- <i>Poids lourds</i>	<i>1 697,8</i>	<i>7,1</i>	<i>2 924,3</i>	<i>10,9</i>	<i>5 122,5</i>	<i>16,2</i>	<i>75,2</i>
Equipements de travaux publics	1 115,5	4,7	1 418,9	5,3	2 036,1	6,5	43,5
Immobilisations	3 313,7	13,9	2 369,5	8,8	3 368,0	10,7	42,1
Total	23 823,4	100,0	26 885,5	100,0	31 575,2	100,0	17,4

4.2.5 - Evolution de l'encours financier :

L'encours financier s'est élevé à 53,072 MD au terme de l'exercice 2007 contre 46,368 MD en 2006, enregistrant une augmentation de 14,5%.

L'encours financier, au 31/12/2007, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En MD)

Evolution de l'encours financier net	2005		2006		2007		Variations 2007/2006 %
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Leasing Immobilier	7,212	17,35	7,807	16,84	9,079	17,11	16,3
Leasing Mobilier	34,364	82,65	38,561	83,16	43,994	82,89	14,1
Total	41,576	100,00	46,368	100,00	53,072	100,00	14,5

L'encours financier, au 31/12/2007, se détaille par secteur d'activité, comme suit :

Répartition sectorielle de l'encours financier

(En 1000 DT)

Année	2005		2006		2007		Variations 2007/2006 %
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Secteur							
Bâtiment et Travaux publics	3 157,9	7,6	2 891,8	6,2	3 472,6	6,5	20,1
Industrie	9 089,2	21,9	8 986,4	19,4	10 152,9	19,1	13,0
Tourisme	6 112,9	14,7	7 931,4	17,1	9 632,4	18,1	21,4
Commerce et Services	21 301,2	51,2	24 856,8	53,6	27 421,4	51,7	10,3
Agriculture	1 914,7	4,6	1 701,8	3,7	2 393,1	4,5	40,6
Total	41 575,9	100,0	46 368,2	100,0	53 072,4	100,0	14,5

Le rapprochement entre l'encours financier et l'encours comptable est comme suit :

En 1000 DT	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Encours financier	41 576	46 368	53 072	14,5
Provisions sur encours financier	-1 175	-1 501	-1 534	2,2
Encours comptable net des provisions	40 401	44 867	51 538	14,9

4.2.6 - Analyse des engagements sur la clientèle :

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2007 la somme de 57,842 MD contre 51,072 MD à la fin de l'année 2006.

Les créances classées sont passées de 11,481 MD en 2006 à 9,776 MD à fin 2007 représentent ainsi 16,9% du total des créances, en 2007, contre 22,5% une année auparavant.

Evolution des produits réservés et des provisions :

En 1000 DT	2005	2006	2007
Provisions pour risques	6 770,9	6 411,9	5 929,5
Produits réservés	1 048,7	880,3	734,6
Total	7 819,6	7 292,2	6 664,1

Evolution des créances :

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

En 1000 DT	2005	2006	2007
Créances courantes (Classes 0 et 1)	35 398,5	39 590,9	48 066,9
Créances Classées	13 063,4	11 480,8	9 775,9
Classe 2	1 751,3	1 761,0	968,6
Classe 3	1 976,6	1 346,0	1 070,5
Classe 4	9 335,5	8 373,8	7 736,8
Total des créances	48 462,0	51 071,7	57 842,8
Ratio des créances classées	27,0%	22,5%	16,9%
Cumul des produits réservés et des provisions	7 819,6	7 292,2	6 664,1
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	59,9%	63,5%	68,2%

Le rapprochement entre l'encours financier et le total des créances est comme suit :

En 1000 DT	2005	2006	2007
Encours financier	41 576	46 368	53 072
Impayés	8 616	7 400	7 239
Avances reçues des clients	-631	-1 071	-822
Encours global (1)	49 561	52 697	59 489
Total des Créances (2)	48 462	51 072	57 843
Principal Échu différé = [(1)-(2)]	1 099	1 626	1 646

Le principal échu différé représente le principal des loyers pris d'avance et différé sur l'exercice postérieur.

4.3 - Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 mars 2008 :

(En milliers de dinars)	31/03/2008	31/03/2007	31/12/2007	évolution mars 2008/ mars 2007
Montant des mises en forces	10 668	6 390	31 575	66,9%
Total engagements*	62 889	55 286	58 897	13,8%
Total des engagements classés	12 013	11 930	9 041	0,7%
Revenus Bruts de leasing	9 798	8 811	29 810	11,2%
Revenus Nets de leasing	1 476	1 397	5 360	5,7%
Produits Nets de leasing	865	795	2 972	8,8%
Total charges d'exploitation	301	251	1 669	19,9%
Répartition de l'encours Financier par secteur**	54 154	44 659	50 534	21,3%
<i>Agriculture et pêches</i>	<i>2 558</i>	<i>1 605</i>	<i>2 299</i>	<i>59,4%</i>
<i>BTP</i>	<i>3 475</i>	<i>3 211</i>	<i>2 985</i>	<i>8,2%</i>
<i>Industries manufacturières</i>	<i>10 395</i>	<i>9 096</i>	<i>9 757</i>	<i>14,3%</i>
<i>Tourisme</i>	<i>9 997</i>	<i>7 241</i>	<i>9 267</i>	<i>38,1%</i>
<i>Transport</i>	<i>11 244</i>	<i>9 200</i>	<i>10 452</i>	<i>22,2%</i>
<i>Services divers</i>	<i>16 485</i>	<i>14 306</i>	<i>15 774</i>	<i>15,2%</i>
Structure des ressources	35 625	33 728	36 812	5,6%
<i>Emprunts obligataires</i>	<i>16 000</i>	<i>10 000</i>	<i>16 000</i>	<i>60,0%</i>
<i>Emprunts étrangers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>Autres emprunts</i>	<i>19 625</i>	<i>23 728</i>	<i>20 812</i>	<i>-17,3%</i>
Trésorerie nette	911	1 335	1 362	-31,8%
<i>Banques et caisse</i>	<i>900</i>	<i>1 324</i>	<i>1 350</i>	<i>-32,0%</i>
<i>Placements courants</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>0,0%</i>
Effectif	21	20	21	5,0%

(*) Y compris les engagements hors bilan sur opérations de leasing moins les produits réservés

(**) Compte non tenu des contrats en cours de mises en force et hors principal échu différé

4.4 - Organisation de la société :

Depuis janvier 2005, la société a mis en place un manuel d'organisation et de procédures ainsi que les supports et les fiches de fonctions.

En juin 2005, une cellule d'audit interne a été créée.

Le Conseil d'Administration tenu le 6 juin 2006, a procédé à la recomposition du comité permanent d'audit et du comité exécutif du crédit.

Le comité d'audit est composé par cinq membres permanents :

- Monsieur Boubaker ESSGHAIER : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK ;
- Monsieur Taher HEDRICHE : représentant de l'Union Internationale de Banques -UIB ;
- Monsieur Mohamed Lamine DIDI : représentant de l'Arab Investment Company - TAIC ;
- Monsieur Mohamed TRIFA : représentant de la Société Tunisienne des Banques-STB ;
- Monsieur Mohamed Khaled ABBOODI : représentant de l'Arab Fisheries Company - AFC.

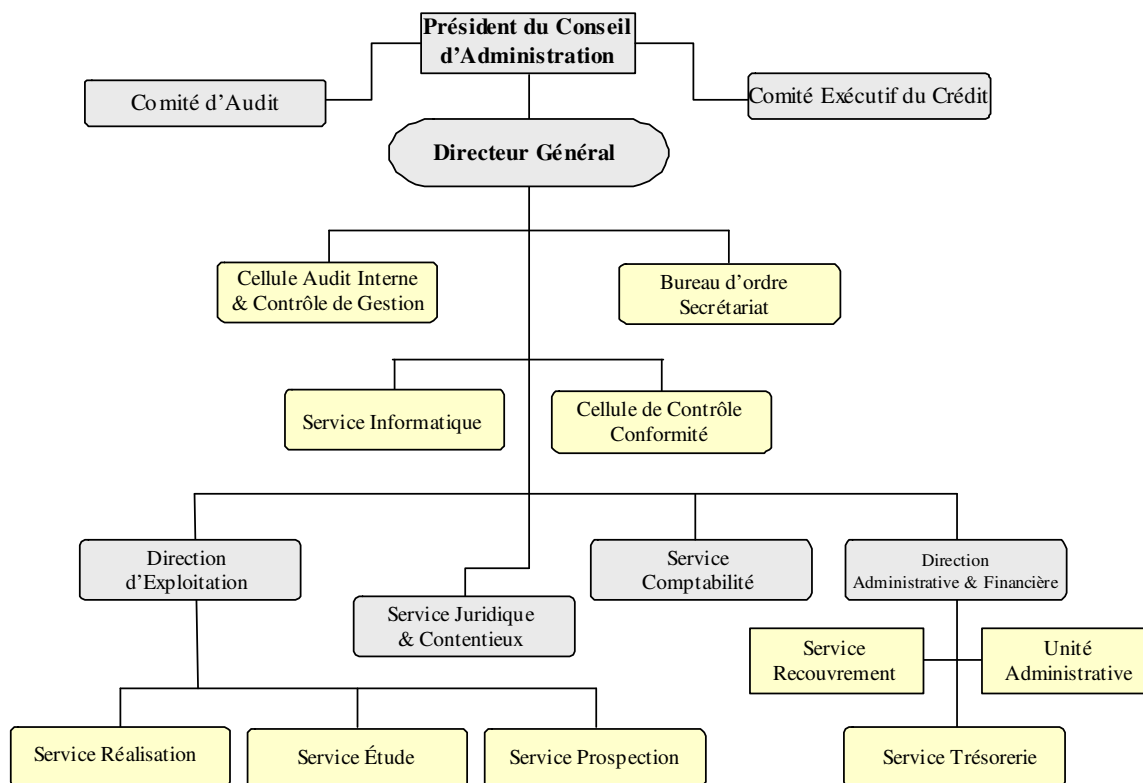
Le comité exécutif du crédit est composé par un président, deux membres permanents et par le Directeur Général de l'AIL :

- Monsieur Sahbi KNANI : Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Chokri BEN AYED : Directeur Général de l'AIL ;
- Monsieur Wahid MALLEK* : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK ;
- Monsieur Abdellatif LOUSSAIEF : représentant de l'Arab Investment Company – TAIC.

Le Conseil d'Administration du 6 Juin 2007 a désigné Monsieur Taher ELAICH comme médiateur bancaire de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006 le Conseil d'Administration du 6 juin 2007 a créé une cellule de contrôle de conformité.

L'organigramme de l'AIL se présente comme suit :



(*) Monsieur Wahid MALLEK a été remplacé par monsieur Patrice MAZZEI.

4.5 - Contrôle Interne :

Depuis juin 2005, l'AIL s'est dotée d'un comité d'Audit qui veille au respect par la société de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacé, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2007. Dans le cadre de ses principales missions telles que décrites ci-dessus, les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :

- L'examen du rapport d'activité de la cellule d'audit interne de l'exercice 2006 ;
- L'examen des recommandations du commissaire aux comptes au titre des exercices 2005 et 2006 ainsi que le suivi de l'application des recommandations de l'exercice 2005 ;
- La constitution d'une cellule de contrôle de conformité ;
- Discussion des nouvelles dispositions légales telle la circulaire BCT N° 19 -2006 faisant référence au contrôle interne.

4.6 - Système d'information :

Les opérations de leasing sont gérées par l'application WINLEASE. Cette application a été complétée par un module de gestion des traites et un autre pour la gestion des paiements, de même un module scoring a été développé et des verrouillages ont été opérés sur l'application permettant d'éviter les écarts entre contrat, échéancier et traites.

En 2007, l'application WINLEASE a été améliorée par une refonte du module évaluation et réalisation (fiche évaluation, génération automatique des contrats et des bons de commande...). De même une interface a été développée pour les échanges avec le SED de la BCT (système d'échange des données, centrale des bilans, centrale des risques, situations mensuelles comptables). Sur le plan des déclarations fiscales, une automatisation de la déclaration employeur a été mise en place.

4.7 - Politique sociale et effectif de la société :

L'évolution de la répartition du personnel de l'AIL par niveau d'instruction, entre 2005 et 2007, se présente comme suit :

Catégories	2005	2006	2007
Personnel de direction	3	3	4
Personnel d'encadrement	7	9	9
Personnel d'exécution	7	8	8
Total	17	20	21

La rémunération du personnel de l'AIL est régie par la convention collective des établissements financiers.

En 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle sur la base du résultat de l'exercice 2006 et a alloué une enveloppe toutes charges comprises de 45 000 dinars et il a confié au Directeur Général de l'attribuer au personnel en fonction du rendement.

Cette prime varie de 0,5 à 1,5 mois de salaire .

Pour 2008 et sur la base du résultat de l'exercice 2007, cette prime a été reconduite et le plafond a été porté à 50 000 dinars.

4.8 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité :

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, est confrontée au resserrement de la marge suite à l'accroissement de la concurrence et à la capacité de lever les fonds nécessaires au développement de son activité sur le marché financier.

4.9 - Dépendance de l'émetteur :

Il n'y a pas de dépendance directe de la société à l'égard de ses fournisseurs.

À l'égard de ses clients et conformément à la circulaire n° 91-24 de la BCT :

- Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la société s'élève, au 31/12/2007, à 2 295 323 dinars et il est inférieur à 5 fois les fonds propres nets du bailleur.
- Au 31/12/2007, aucun client ne présentait un risque encouru supérieur ou égal à 15% des fonds propres nets de la société.
- Au 31/12/2007, aucun client ne présentait un risque encouru supérieur à 25% des fonds propres nets de la société.

Les articles 1 et 2 de la circulaire sont respectés.

4.10 - Litige ou arbitrage :

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

4.11 - Politique d'investissement de la société :

AIL prévoit pour l'année 2008 des investissements de maintien et de renouvellement de 100 000 dinars en matériel informatique, véhicules et équipements de bureau. Pour le reste de la période le montant prévu des investissements propres de la société est de 70 000 dinars en 2009, de 50 000 par an pour les années 2010 et 2011 et de 70 000 en 2012.

Concernant les investissements en portefeuille, l'AIL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

CHAPITRE 5- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

5.1 - Patrimoine de la société au 31 décembre 2007 :

Au 31 décembre 2007, les principaux éléments constituant le patrimoine immobilisé de l'Arab International Lease sont les suivants :

5.1.1 - Immobilisations destinées à la location :

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle convenue d'avance.

Ces immobilisations comportent notamment des biens d'équipement industriels, du matériel roulant et des biens immobiliers pour une valeur globale de 51,538 MD, à fin décembre 2007, détaillées comme suit :

(en dinars)

Désignations	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
- Immobilisations en location	97 160 010	(46 877 323)	50 282 687
- Immobilisations, contrats suspendus	3 825 874	(1 994 584)	1 831 290
- Immobilisations, contrats échus	35 828 585	(35 762 308)	66 277
- Immobilisations en cours	892 137		892 137
Totaux	137 706 606	(84 634 215)	53 072 391
- Provisions pour dépréciation		(1 534 358)	(1 534 358)
Soldes au 31 Décembre 2007	137 706 606	(86 168 573)	51 538 033

• Répartition par secteur d'activité :

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

(en dinars)

Désignations	Valeur brute	Valeur nette
- Bâtiment et travaux publics	15 989 752	3 472 570
- Industrie	27 201 241	10 152 951
- Tourisme	22 487 538	9 632 386
- Commerce et services	66 371 030	27 421 367
- Agriculture	5 657 045	2 393 116
Total	137 706 606	53 072 391

• Répartition par type de matériel :

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Désignations	Valeur brute	Valeur nette
- Equipements	27 696 977	8 114 573
- Matériel Roulant	91 754 741	35 691 982
- Matériel Divers	989 741	186 980
Sous Total	120 441 459	43 993 535
- Immobilier	17 265 147	9 078 855
Total	137 706 606	53 072 391

5.1.2 - Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières se présentent comme suit :

(en Dinars)

Désignations	2005	2006	2007
- Titres de participation	1 100 000	1 100 000	1 100 000
- International SICAR (SICAR UIB)	650 000	650 000	650 000
- UNIVERS INVEST SICAR (SICAR BTK)	450 000	450 000	450 000
- Prêts au personnel	188 373	181 792	200 360
- Dépôts et cautionnements versés	305	305	305
Total	1 288 678	1 282 097	1 300 665

Les Participations de l'AIL :

L'AIL a des participations auprès de l'international SICAR et l'Univers Invest SICAR.

Titres de participation	Nombre d'Actions	Valeur nominale	Montant	Dividendes au titre de l'exercice 2006
- International SICAR (SICAR UIB)	65 000	10	650 000	29 250
- UNIVERS INVEST SICAR (SICAR BTK)	90 000	5	450 000	

5.1.3 - Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2007 :

(en dinars)

Désignations	Acquisitions	Cessions
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	47 655	0
Matériel de transport	35 995	0
Installations générales	2 830	0
Matériel informatique	8 830	0
Immobilisations financières	0	0
Total	47 655	0

5.2 - Etats financiers comparés au 31 décembre :

Les états financiers, arrêtés au 31 décembre 2007, traduisent un changement de méthode de présentation. En effet, les plus values sur cession d'immobilisations en leasing, correspondant au indemnités de résiliation, figuraient jusqu'au 31 décembre 2006 parmi les autres gains ordinaires. En 2007, ces produit on été reclassés au niveau de la rubrique « Autres produits d'exploitations ».

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2006 et au 31 décembre 2005, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

5.2.1 - Bilans comparés au 31 décembre :

Montants exprimés en dinar tunisien

ACTIFS	Notes	2007	2006	2005
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles		60 037	49 547	49 547
Moins: amortissements		(51 472)	(49 547)	(49 405)
	4	8 565	0	142
Immobilisations utilisées par la société		366 191	324 179	342 557
Moins: amortissements		(235 551)	(189 191)	(172 468)
	5	130 640	134 988	170 089
Immobilisations destinées à la location		137 706 606	120 599 586	103 241 050
Moins: amortissements		(84 634 215)	(74 231 371)	(61 665 116)
Moins: provisions		(1 534 358)	(1 500 903)	(1 175 086)
	6	51 538 033	44 867 313	40 400 847
Immobilisations financières	7	1 300 665	1 282 097	1 288 678
Total des actifs immobilisés		52 977 903	46 284 398	41 859 756
Autres actifs non courants	8	171 303	99 049	146 745
Total des actifs non courants		53 149 205	46 383 447	42 006 501
ACTIFS COURANTS				
Clients et comptes rattachés		7 238 790	7 400 052	8 615 929
Moins: provisions et produits réservés		(5 129 739)	(5 791 323)	(6 644 435)
	9	2 109 051	1 608 729	1 971 494
Autres actifs courants	10	979 548	1 222 560	1 338 982
Placements et autres actifs financiers	11	11 895	11 416	480 659
Liquidités et équivalents de liquidités	12	1 349 896	1 629 160	3 460 682
Total des actifs courants		4 450 390	4 471 865	7 251 817
TOTAL DES ACTIFS		57 599 595	50 855 311	49 258 318

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2007	2006	2005
CAPITAUX PROPRES				
Capital libéré		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves		1 400 839	975 798	973 138
Résultats reportés		34 707	(682 369)	(1 449 829)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		11 435 546	10 293 429	9 523 309
Résultat de l'exercice		1 033 400	1 139 956	767 460
Total des capitaux propres avant affectation	13	12 468 946	11 433 385	10 290 769
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	14	20 687 500	19 540 100	20 727 600
Autres passifs financiers	15	47 500	57 750	62 750
Total des passifs non courants		20 735 000	19 597 850	20 790 350
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	16	4 233 626	1 528 383	1 657 599
Autres passifs courants	17	3 721 155	3 530 186	2 727 775
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	16 440 868	14 765 506	13 791 825
Total des passifs courants		24 395 649	19 824 076	18 177 199
Total des passifs		45 130 649	39 421 926	38 967 549
Total des capitaux propres et des passifs		57 599 595	50 855 311	49 258 318

5.2.2 - Etats de résultats comparés au 31 décembre :

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	2007	2006	2005
Produits d'exploitation				
Revenus Bruts de Leasing		29 810 196	26 056 609	24 089 461
Autres Produits		203 494	266 487*	190 889*
Variation des produits réservés		3 547	33 439	38 535
Dotations aux amortissements des immobilisations en location		(24 452 541)	(21 272 068)	(19 600 020)
Total des produits d'exploitation	19	5 564 696	5 084 467	4 718 865
Charges financières nettes	20	(2 621 987)	(2 436 895)	(2 477 404)
Produits des placements	21	29 729	70 607	104 088
PRODUITS NETS		2 972 438	2 718 179	2 345 549
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	22	730 121	568 989	532 334
Autres charges d'exploitation	23	477 142	399 079	372 766
Dotations aux amortissements	24	71 189	48 145	38 208
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	390 488	546 226	609 643
Total des charges d'exploitation		1 668 940	1 562 439	1 552 951
Résultat d'exploitation		1 303 498	1 155 740	792 598
Autres gains ordinaires	26	15 181	14 213*	2 250*
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 318 679	1 169 953	794 848
Impôt sur les sociétés	27	(285 279)	(29 997)	(27 388)
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 033 400	1 139 956	767 460

(*) Soldes retraités à des fins comparatives.

5.2.3 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre :

Montants exprimés en dinar tunisien

	2007	2006	2005
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	33 794 441	31 852 171	27 994 604
Sommes versées aux fournisseurs	(388 670)	(317 662)	(313 750)
Sommes versées au personnel	(636 077)	(523 865)	(467 582)
Intérêts payés	(2 765 981)	(2 263 862)	(3 304 964)
Impôts et taxes payés	(584 092)	(185 441)	(581 101)
Autres flux liés à l'exploitation	17 685	37 000	28 250
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	29 437 306	28 598 340	23 355 457
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32 777 530)	(30 906 794)	(24 919 678)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 000	11 500	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(45 400)	(22 000)	(39 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	8 460	3 831	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(32 801 470)	(30 913 463)	(24 958 678)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	0	0	0
Encaissement provenant des emprunts	23 000 000	13 000 000	17 000 000
Remboursement d'emprunts	(19 915 100)	(13 000 000)	(9 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	3 084 900	0	8 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	0	483 600	(339 585)
Variation de trésorerie	(279 264)	(1 831 522)	6 057 195
Trésorerie au début de l'exercice	1 629 160	3 460 682	(2 596 513)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 349 896	1 629 160	3 460 682

ARAB INTERNATIONAL LEASE

A.I.L

11, Rue Hédi Nouria - 1001 - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE « A.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 29 Novembre 1996 avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe 1 de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, à l'exception de la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,3%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique (*)	33,3%
- Installations générales	10,0%

(*) : Antérieurement à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, le matériel informatique était amorti linéairement au taux de 15%, soit sur une durée d'utilité estimée à 6 ans et 8 mois. Un changement d'estimation est intervenu au cours de l'exercice 2007, et a consisté à ramener la durée d'utilité de ces immobilisations à trois ans à partir de la date de mise en service. Ce changement d'estimation a été appliqué prospectivement.

2-2 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle convenue d'avance.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion de capital incluse dans chaque loyer couru.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-3 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

2-4 : Politique de provisions

Les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 Décembre 1991 sont appliquées.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Les garanties

Les garanties retenues comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

2-4-3 La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge |

2-5 : **Comptabilisation des revenus**

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement, trimestriellement ou semestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent aussi aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 : Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

2-7 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 3 : CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

Les plus values sur cession d'immobilisations en leasing, correspondant aux indemnités de résiliation, figuraient jusqu'au 31 décembre 2006 parmi les autres gains ordinaires. En 2007, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les données de 2006 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ces immobilisations sont amorties sur une durée de trois ans, selon le mode linéaire.

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Coût d'acquisition des logiciels	60 037	49 547
Amortissements cumulés	(51 472)	(49 547)
Valeur comptable nette	<u>8 565</u>	<u>-</u>

La dotation de l'exercice au compte d'amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à D : 1.925.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE
 ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007**
 (Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice		Fin de période
Matériel de transport	20,0%	138 910	55 750	26 658	168 002	73 669	31 501	82 267	85 736
Equipements de bureau	10,0%	60 620	4 205		64 825	39 970	6 275	46 245	18 580
Matériel informatique (*)	33,3%	94 006	8 166		102 172	62 821	28 375	91 195	10 976
Installations générales	10,0%	30 643	549		31 192	12 731	3 113	15 844	15 348
TOTAUX		324 179	68 670	26 658	366 191	189 191	69 264	235 551	130 640

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
 Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) En 2007, le matériel informatique est amorti au taux indiqué selon le mode linéaire, alors qu'en 2006, il était amorti, selon le même mode, sur une durée d'utilité de 6 ans et 8 mois.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements et provisions</u>	<u>Valeur nette</u>
- Immobilisations en location	97 160 010	(46 877 323)	50 282 687
- Immobilisations, contrats suspendus	3 825 874	(1 994 584)	1 831 290
- Immobilisations, contrats échus	35 828 585	(35 762 308)	66 277
- Immobilisations en cours	892 137		892 137
Totaux	137 706 606	(84 634 215)	53 072 391
- Provisions pour dépréciation		(1 534 358)	(1 534 358)
Soldes au 31 Décembre 2007	137 706 606	(86 168 573)	51 538 033

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements et provisions</u>	<u>Valeur nette</u>
Soldes au 31 Décembre 2006	120 599 586	(74 231 371)	46 368 217
Provisions constituées en couverture de l'encours financier		(1 500 903)	(1 500 903)
Soldes nets de provisions au 31 Décembre 2006	120 599 586	(75 732 274)	44 867 313
Additions de l'exercice			
- Investissements	31 977 442		31 977 442
- Transferts	1 309 832	(352 110)	957 722
- Relocations	41 650		41 650
Retraits de l'exercice			
- Cessions à la valeur résiduelle	(10 129 669)	10 123 383	(6 286)
- Cessions anticipées	(3 905 078)	3 171 184	(733 894)
- Transferts	(1 309 832)	352 110	(957 722)
- Relocations	(53 009)	11 836	(41 173)
- Radiation	(824 317)	743 293	(81 024)
Amortissements de l'exercice		(24 452 541)	(24 452 541)
Dotations aux provisions sur encours financier		(329 032)	(329 032)
Reprises de provisions sur encours financier		295 577	295 577
Soldes au 31 Décembre 2007	137 706 606	(86 168 573)	51 538 033

- Les investissements de l'exercice en immobilisations destinées à la location s'élevant à D : 31 977 442 concernent aussi bien les contrats mis en force que les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

- Le coût des biens cédés à la valeur résiduelle, suite à l'arrivée à terme du contrat de location, s'élève à D : 10 129 669 et se rapporte à des contrats ayant une valeur résiduelle de D: 6 286.

- Les cessions anticipées ou partielles s'élèvent à la valeur nette de D : 733 894.

- La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à D: 24 452 541. Cette dotation calculée sur la durée du bail, correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer couru, telle qu'elle figure à l'échéancier de remboursement.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION (SUITE)

6.1 : Analyse par secteur d'activité

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Valeur nette</u>
Bâtiment et travaux publics	15 989 752	3 472 570
Industrie	27 201 241	10 152 951
Tourisme	22 487 538	9 632 386
Commerces et services	66 371 030	27 421 367
Agriculture	5 657 045	2 393 116
<u>Total</u>	<u>137 706 606</u>	<u>53 072 391</u>

6.2 : Analyse par type de matériel

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Valeur nette</u>
Equipements	27 696 977	8 114 573
Matériel roulant	91 754 741	35 691 982
Matériel divers	989 741	186 980
<u>Sous total</u>	<u>120 441 459</u>	<u>43 993 535</u>
Immobilier	17 265 147	9 078 855
<u>Total</u>	<u>137 706 606</u>	<u>53 072 391</u>

ARAB INTERNATIONAL LEASE
AIL
 11, Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Titres de participations	1 100 000	1 100 000
Prêts au personnel	200 360	181 792
Dépôts et cautionnements versés	305	305
<u>Total</u>	<u>1 300 665</u>	<u>1 282 097</u>

Les titres de participations s'analysent au 31 décembre 2007 comme suit:

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date de souscription</u>
- SICAR BTKD	90 000	5	450 000	2001/2002
- SICAR UIB	65 000	10	650 000	1999/2000
<u>Total</u>			<u>1 100 000</u>	

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007**
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	370 554	104 101	474 655	314 755	26 915	341 670	132 985
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	75 418	32 168	17 465	49 633	25 785
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	-	15 000	15 000	-	2 467	2 467	12 533
TOTAUX		445 972	119 101	565 073	346 923	46 847	393 770	171 303

(a): Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.
La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à D: 46 847 figure parmi les charges financières.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	3 582 373	3 039 316
A déduire :		
- Provisions	(1 388 770)	(1 248 994)
- Produits réservés	(223 788)	(254 299)
<u>Montant net</u>	<u>1 969 815</u>	<u>1 536 023</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	3 656 417	4 360 736
A déduire :		
- Provisions	(3 006 368)	(3 662 046)
- Produits réservés	(510 813)	(625 984)
<u>Montant net</u>	<u>139 236</u>	<u>72 706</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>2 109 051</u>	<u>1 608 729</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (SUITE)

9.1 Clients ordinaires

Les créances détenues sur les clients ordinaires et figurant sous la rubrique des impayés s'analysent par ancienneté de solde comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Inférieur à 1 mois	792 837	598 243
- Entre 1 et 3 mois	824 964	712 154
- Entre 3 et 6 mois	463 618	387 828
- Entre 6 mois et 1 année	566 029	445 370
- Supérieur à 1 année	1 003 905	753 219
- Frais	136 699	146 929
- Chèques retournés impayés, après la date de clôture	(205 678)	(4 429)
Total des impayés	<u>3 582 373</u>	<u>3 039 316</u>

9.2 Clients en contentieux

Les risques encourus sur les clients en contentieux se détaillent ainsi :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Impayés	3 656 417	1 934 374
- Encours financier	2 256 460	4 360 736
- Avances et acomptes reçus	(100 395)	(86 805)
Total brut	<u>5 812 482</u>	<u>6 208 305</u>
A déduire :		
- Provisions	(4 228 352)	(4 746 034)
- Produits réservés	(510 813)	(625 984)
Total net	<u>1 073 317</u>	<u>836 287</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (SUITE)

9.3 Provisions pour dépréciation

La provision constituée pour la couverture des risques de non recouvrement des créances a été déterminée en conformité avec les normes prudentielles définies par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Solde en début de période	4 911 041	5 595 779
- Reprises de la période suite recouvrement des créances	(472 599)	(1 432 570)
- Reprises de la période suite radiation des créances	(821 539)	(905 149)
- Dotations de la période	778 236	1 652 980
<u>Solde en fin de période</u>	<u>4 395 138</u>	<u>4 911 040</u>

9.4 Produits réservés

Les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés à la clôture de l'exercice, sont déduits des comptes de produits et classés sous la rubrique « Produits réservés ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Solde en début de période	880 283	1 048 655
- Transferts en Produits de la période	(100 378)	(171 736)
- Annulations suite à la radiation des créances	(142 136)	(134 933)
- Produits réputés réservés en fin de période	96 831	138 297
<u>Solde en fin de période</u>	<u>734 601</u>	<u>880 283</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes	9	8
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	17 194	21 877
- Etat, report de TVA	288 260	285 295
- Etat, TVA gelée (A)	218 913	218 913
- Etat, retenue à la source (voir note 27)	1 950	998
- Etat, acomptes provisionnels (voir note 27)	25 767	-
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	-	27 014
- Charges constatées d'avance (B)	415 657	665 497
- Produits à recevoir des tiers	11 326	2 957
- Compte d'attente	471	-
<u>Total</u>	<u>979 548</u>	<u>1 222 560</u>

(A) : Le crédit de TVA s'élevant au 31 décembre 1999 à D: 656.740 est régi par les dispositions des articles 53 et suivants de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour la gestion 1999.

En application des dispositions précitées, ce crédit est gelé.

La société a bénéficié des dispositions de l'article 55 prévoyant la restitution du crédit sur trois ans à raison d'un sixième par semestre. L'AIL n'a rien encaissé en 2007.

(B) : Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Fournitures de bureau et autres	8 687	9 015
Maintenance	111	111
Abonnement ADSL	-	100
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	3 370	22 242
Intérêts précomptés sur billets de trésorerie	382 755	513 259
Commissions de placement sur billets de trésorerie	10 594	120 770
Frais sur achat de cadeaux	10 140	-
<u>Total</u>	<u>415 657</u>	<u>665 497</u>

ARAB INTERNATIONAL LEASE
AIL
11, Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde des placements et autres actifs financiers s'élevant à D: 11 895, correspond pour D: 11 855 à la valeur liquidative au 31 décembre 2007 de 113 actions Univers SICAV, et pour le reliquat, soit D: 40, à un solde de liquidités disponible chez l'intermédiaire en bourse SCIF.

NOTE 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Banques	1 347 084	1 626 138
- Caisses	2 812	3 022
<u>Total</u>	<u>1 349 896</u>	<u>1 629 160</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B)	124 357	101 477
- Réserve extraordinaire		650 000	650 000
- Fonds pour risque généraux		400 000	-
- Réerves pour fonds social	(C)	226 482	224 321
- Résultats reportés		34 707	(682 369)
<u>Totaux des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>11 435 546</u>	<u>10 293 429</u>
résultat de l'exercice (1)		1 033 400	1 139 956
<u>Totaux des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>12 468 946</u>	<u>11 433 385</u>
nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
résultat par action (1) / (2)		1,033	1,140

(A) Au 31 Décembre 2007, le capital social est de DT : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libéré en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Banque Tuniso-Koweïtienne	4 999 900	50,00%
Union International de Banques	1 999 900	20,00%
The Arab Investment Company	2 000 000	20,00%
Société Tunisienne de Banque	500 000	5,00%
Arab Fisheries Company	500 000	5,00%
M. Sahbi KNANI	100	0,001%
M. Boubaker SGHAIER	100	0,001%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de ses résultats distribuables à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour FRGB (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2005	10 000 000	101 477	650 000	-	221 661	(1 449 829)	767 460	10 290 769
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2006								
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social					6 381	767 460	(767 460)	-
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes					(3 721)			(3 721)
Résultat de l'exercice 2006							1 139 956	1 139 956
Soldes au 31 Décembre 2006	10 000 000	101 477	650 000	-	224 321	(682 369)	1 139 956	11 433 385
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2007								
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social					6 730	717 076	(1 139 956)	-
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes					(4 569)			(4 569)
Résultat de l'exercice 2007							1 033 400	1 033 400
Soldes au 31 Décembre 2007	10 000 000	124 357	650 000	400 000	226 482	34 707	1 033 400	12 468 946

(*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

NOTE 14 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Fin de période	
								Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE									
Billet de trésorerie SICAV EPARGNANT	250 000	6,50%	04 janvier 2010	250 000	-	-	250 000	250 000	-
Billet de trésorerie PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	200 000	6,50%	04 janvier 2010	200 000	-	-	200 000	200 000	-
Billet de trésorerie TUNISIE SICAV	450 000	6,50%	04 janvier 2010	450 000	-	-	450 000	450 000	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 100 000	6,17%	04 janvier 2010	1 100 000	-	-	1 100 000	1 100 000	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,18%	26 mars 2008	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,38%	31 mars 2009	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,59%	16 mars 2010	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Total des billets de trésorerie	5 000 000			5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
CREDITS BANCAIRES									
BEST BANK	5 000 000	TMM+2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	-	10 000 000
BTK	3 000 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	3 000 000	-	187 500	2 812 500	2 062 500	750 000
BEI (*)	5 727 600	8,25%	En bloc le 20 février 2013	5 727 600	-	5 727 600	-	-	-
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	-	3 000 000	-	3 000 000	2 625 000	375 000
Total des crédits bancaires	18 727 600			13 000 000	13 000 000	15 915 100	15 812 500	4 687 500	11 125 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
AIL 2002	10 000 000	7,4%	Annuellement (2003-2007)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
AIL 2005	10 000 000	6,50%	Annuellement (2006-2010)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Total des emprunts obligataires	10 000 000			10 000 000	10 000 000	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
TOTAL GENERAL	33 727 600			23 000 000	23 000 000	19 915 100	36 812 500	20 687 500	16 125 000

(*) : Le crédit a été contracté auprès de la banque européenne d'investissement pour un montant en dinars équivalent à EUR: 4.000.000, au taux de 8,25% . Le principal est remboursable en bloc le 20 février 2013 alors que les intérêts sont payables semestriellement.
La société a procédé au règlement par anticipation de ce crédit au cours de l'exercice.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Dépôts et cautionnements reçus	47 500	57 750
	<u>47 500</u>	<u>57 750</u>

NOTE 16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	6 455	28 087
Sous total	<u>6 455</u>	<u>28 087</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 861 892	234 787
- Effets à payer	2 186 310	1 027 424
- Retenue de garantie	5 288	5 288
- Fournisseurs, factures non parvenues	173 681	232 797
Sous total	<u>4 227 171</u>	<u>1 500 296</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>4 233 626</u>	<u>1 528 383</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	822 438	1 071 026
- Personnel, provisions pour congés payés	118 319	96 046
- Personnel, autres charges à payer	56 250	48 625
- Etat, retenues sur salaires	11 408	10 304
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	91 676	6 284
- Etat, impôt sur les sociétés (voir note 27)	285 279	29 997
- Etat, autres impôts et taxes à payer	8 467	8 043
- C.N.S.S	30 696	20 968
- Assurance groupe	6 810	6 409
- Autres comptes créditeurs	84 491	59 164
- Diverses charges à payer (A)	190 522	216 341
- Produits constatés d'avance (B)	2 014 799	1 956 979
<u>Total</u>	<u>3 721 155</u>	<u>3 530 186</u>

(A) : Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Redevances téléphoniques	4 000	3 691
Honoraires	37 000	23 500
Documentation	-	390
Entretien voitures	50	50
Eau & électricité	660	930
Indemnités du Président du Conseil d'Administration	882	-
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	147 784	161 002
Intérêts des comptes courants bancaires débiteurs	146	26 778
<u>Total</u>	<u>190 522</u>	<u>216 341</u>

(B) : Figurent sous cet intitulé les redevances de crédit bail échues et non courues à la date de clôture de la situation. Leur détail peut être récapitulé comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Principal éché et différé contenu dans les redevances de crédit bail	1 648 296	1 627 796
Intérêts échus et différés contenus dans les redevances de crédit bail	366 503	329 183
<u>Total</u>	<u>2 014 799</u>	<u>1 956 979</u>

**ARAB INTERNATIONAL LEASE
AIL**

11, Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)**

NOTE 18 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	4 000 000	4 000 000
- Echéances à moins d'un an sur certificats de leasing	10 000 000	10 000 000
- Echéances à moins d'un an sur crédits bancaires	1 125 000	187 500
- Echéances à moins d'un an sur billets de trésorerie	1 000 000	-
<u>Sous total (voir note 14)</u>	<u>16 125 000</u>	<u>14 187 500</u>
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	172 986	439 419
- Intérêts courus sur certificats de leasing et crédits bancaires	142 882	138 587
<u>Total</u>	<u>16 440 868</u>	<u>14 765 506</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 19 : PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

		<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Loyers du leasing		29 776 259	26 029 630
- Prélayers		33 937	26 979
		<u>29 810 196</u>	<u>26 056 609</u>
	(A)		
<u>Revenus bruts de leasing</u>			
- Intérêts de retard		126 433	189 412
- Intérêts intercalaires		21 051	12 613
- Produits nets sur cessions d'immobilisations en leasing		27 917	36 072
- Frais de dossier		28 093	28 390
		<u>203 494</u>	<u>266 487</u>
<u>Total des autres produits</u>			
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		97 595	169 822
Intérêts de retard antérieurs		2 783	1 914
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers		(95 458)	(138 255)
Intérêts de retard		(1 373)	(42)
		<u>3 547</u>	<u>33 439</u>
<u>Variation des produits réservés</u>			
A déduire :			
- Dotations aux amortissements des immobilisations données en location	(B)	(24 452 541)	(21 272 068)
		<u>5 564 696</u>	<u>5 084 467</u>
<u>Total des produits d'exploitation</u>			
- Encours financiers des contrats :			
. Au début de l'exercice		44 252 840	40 295 129
. A la fin de l'exercice		51 426 439	44 252 840
. Moyenne	(D)	47 839 640	42 273 985
- Produits de l'exercice	(A) - (B) = (C)	5 357 655	4 784 541
- Taux moyen	(C) / (D)	11,20%	11,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Intérêts et commissions sur emprunts obligataires	788 755	1 029 954
- Intérêts des crédits bancaires	666 442	498 144
- Intérêts des certificats de leasing	725 488	502 891
- Intérêts et commissions sur billets de trésorerie	292 938	272 858
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts et des billets de trésorerie	46 847	60 340
<u>Total des charges financières</u> (A)	<u>2 520 470</u>	<u>2 364 187</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	101 852	75 609
- Autres produits financiers	(336)	(2 902)
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>101 516</u>	<u>72 707</u>
<u>Total général</u>	<u>2 621 987</u>	<u>2 436 895</u>
- Encours des emprunts		
. Au début de l'exercice	33 727 600	33 727 600
. A la fin de l'exercice	36 812 500	33 727 600
. Moyenne (B)	35 270 050	33 727 600
- Taux moyen (A) / (B)	7,15%	7,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Plus values sur cession des placements	-	703
- Plus value potentielle sur placements	6	-
- Moins values sur cession des placements	-	(26 828)
- Moins value potentielle sur placements	-	(17)
- Dividendes	29 723	96 749
<u>Total</u>	<u>29 729</u>	<u>70 607</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Salaires et compléments de salaires	320 890	275 320
- Charges connexes aux salaires	192 586	128 489
- Cotisations de sécurité sociale	100 981	74 483
- Autres charges sociales	115 664	90 697
<u>Total</u>	<u>730 121</u>	<u>568 989</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
-Achat de matières et fournitures	35 713	34 413
<u>Total des achats</u>	<u>35 713</u>	<u>34 413</u>
-Locations	82 521	79 743
-Entretiens et réparations	13 291	5 053
-Primes d'assurances	14 064	8 183
-Autres	7 750	7 745
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>117 626</u>	<u>100 724</u>
-Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	83 707	47 495
-Publicités, publications, relations publiques	15 278	15 082
-Cotisations et dons	17 486	25 208
-Déplacements, missions et réceptions	35 293	36 207
-Frais postaux et de télécommunications	23 718	22 422
-Services bancaires et assimilés	31 466	19 443
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>206 948</u>	<u>165 857</u>
- Jetons de présence	31 250	25 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>31 250</u>	<u>25 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	12 925	10 419
- T.C.L	67 975	59 982
- Droits d'enregistrement et de timbres	3 306	1 516
- Autres impôts et taxes	1 399	1 168
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>85 605</u>	<u>73 085</u>
<u>Total général</u>	<u>477 142</u>	<u>399 079</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 925	142
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	89 264	48 003
<u>Total</u>	<u>71 189</u>	<u>48 145</u>

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 462 991	2 024 593
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 071 330)	(1 478 367)
- Créances radiées	1 015 071	1 040 082
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(874 109)	(905 149)
- Annulation de produits réservés :		
* Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(93 040)	(119 095)
* Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(49 096)	(15 838)
	<u>390 488</u>	<u>546 226</u>

ARAB INTERNATIONAL LEASE
AIL
11, Rue Hédi Nouria - 1001 - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
·Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	9 246	11 500
·Autres	5 935	2 713
<u>Total</u>	<u>15 181</u>	<u>14 213</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
 (Montants exprimés en dinars)

NOTE 27 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Résultat comptable	1 318 679	1 169 953
À réintégrer		
-Dotations aux provisions	1 462 991	2 024 593
-Reprises sur provisions fiscales	1 448 818	397 916
-Provisions fiscales 2004 pour affaires en cours	972 109	869 993
-Provisions pour congés payés 2007/2006	22 273	6 205
-Diverses charges non déductibles	-	1 041
À déduire		
-Provisions fiscales 2004 pour affaires en cours	972 109	869 993
-Reprises sur provisions comptables	1 945 438	1 478 367
-Dividendes et tantièmes	29 250	96 749
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>2 278 074</u>	<u>2 024 593</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(1 462 991)	(2 024 593)
<u>Résultat fiscal</u>	<u>815 083</u>	<u>-</u>
Impôt sur les sociétés (Minimum d'impôt : 0,1% du chiffres d'affaires brut)	<u>285 279</u>	<u>29 997</u>
À imputer		
-Excédent d'impôt antérieur	-	(27 014)
-Acomptes provisionnels payés	(25 767)	-
-Retenues à la source	(1 950)	(998)
<u>Impôt à payer (à reporter)</u>	<u>257 562</u>	<u>1 985</u>

ARAB INTERNATIONAL LEASE
A.I.L
11, Rue Hédi Nouria - 1001 - Tunis

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

ARAB INTERNATIONAL LEASE

A.I.L

11, Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

I- APPLICATION DE LA CIRCULAIRE N° 91-24 DE LA BCT EN MATIERE DE DIVISION, COUVERTURE DES RISQUES ET SUIVI DES ENGAGEMENTS

Note 1 : DIVISION ET COUVERTURE DES RISQUES

1.1 Application de l'article 1^{er}

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux, à 5% des fonds propres nets s'élève à DT : 2.295.323 (A)

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets s'élève à DT : Néant (B)

Le montant des fonds propres nets s'élève à DT : 12.240.249 (C) (cf note 3)

(A) / (C) = 0,19 Inférieur à 5

(B) / (C) = 0 Inférieur à 2

Conclusion : article 1^{er} respecté

1.2 Application de l'article 2

Bénéficiaires dont les risques encourus excèdent 25% des fonds propres nets : Néant

Conclusion : article 2 respecté

1.3 Application de l'article 3

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, s'élève à DT : Néant (A)

Le montant des fonds propres nets s'élève à DT : 12.240.249 (B) (cf note 3)

(A) / (B) = 0 Inférieur à 3

Conclusion : article 3 respecté

1.4 Application de l'article 4

Fonds propres nets / Risques encourus = 24,17 % (1) Supérieur à 8%

(1) Voir note 3

Conclusion : article 4 respecté

Note 2 : SUIVI DES ENGAGEMENTS

2.1 Classification des actifs

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes clients. La situation du client n'est pas prise en compte en tant que critère d'évaluation du portefeuille de la société.

Les contrats de leasing ne confèrent pas un droit de regard sur les documents comptables et la situation financière du client.

Ainsi, pour les anciens dossiers relatifs aux clients qui sont en règle dans le paiement de leurs loyers, la société ne dispose pas, le plus souvent d'informations récentes sur la situation financière du client.

2.2 Comptabilisation des revenus

Les intérêts inclus dans les loyers et les autres produits, non encaissés à la clôture de l'exercice, sont déduits des comptes de produits et classés au bilan sous la rubrique « Produits réservés ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

2.3 Evaluation des garanties

La société s'est conformée à l'article 10 de la circulaire n° 91-24 de la BCT, pour l'évaluation des garanties.

Les garanties retenues sont :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

Par ailleurs, et pour l'évaluation des biens en location, les principes retenus sont les suivants, selon la nature du bien :

- Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

2.4 Affectation des provisions

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées pour chaque client, en appliquant le taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur le client et de la valeur du bien en leasing.

Les taux de provision par classe sont :

. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

N°3 : RESPECT DE L'ARTICLE 4 DE LA CIRCULAIRE 91-24

3.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08

ANNEE 2007

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	49 474 905		43 970 744
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	9 422 130		4 514 020
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société	139 204	100%	139 204
Titres de participation	1 100 000	100%	1 100 000
Autres immobilisations financières	217 859	100%	217 859
Titres de transaction et de placement	11 895	100%	11 895
Créances sur l'Etat	534 891	0%	-
Autres actifs courants	426 983	100%	426 983
Banques et caisses	1 349 896	20%	269 979
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	62 677 764		50 650 685

3.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	10 000 000
Réserves	+	1 400 839
Résultats reportés	+	34 707
Résultat de l'exercice	+	1 033 400
Distributions prévues	-	(400 000)
Autres actifs non courants	-	171 303
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	12 240 249
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	-
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	12 240 249

3.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS

24,17%

Note 4 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	38 550 483	8 138 244	7 15 703	422 204	2 707 668	50 534 303
Contrats en cours de MEF	892 137	0	0	0	0	892 137
Impayés	253 905	949 732	252 943	648 243	5 133 967	7 238 790
Avances reçues	(716 903)	(732)	0	0	(104 803)	(822 438)
ENCOURS GLOBAL	38 979 623	9 087 245	968 646	1 070 447	7 736 831	57 842 791
Produits réservés	0	0	23 437	47 429	663 735	734 601
TOTAL BILAN	38 979 623	9 087 245	945 209	1 023 018	7 073 096	57 108 190
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	1 617 915	170 930	0	0	0	1 788 845
TOTAL HORS BILAN	1 617 915	170 930	0	0	0	1 788 845
TOTAL ENGAGEMENTS	40 597 538	9 258 174	945 209	1 023 018	7 073 096	58 897 036
Garanties imputables sur risques encourus	39 500	6 500	0	0	1 500	47 500
Garanties non imputables sur risques encourus	54 683 463	10 693 599	1 213 787	778 538	1 630 904	69 000 292
Provisions sur encours financiers	0	0	0	0	1 534 358	1 534 358
Provisions sur impayés	0	0	4 823	184 961	4 205 354	4 395 138
TOTAL DE LA COUVERTURE	54 722 963	10 700 099	1 218 610	963 500	7 372 117	74 977 288
Leasing immobilier (décote 50%)	3 430 649	588 528	46 082	58 944	389 816	4 514 020
RISQUES ENCOEURS	37 206 133	8 663 146	894 305	779 113	942 067	48 484 764

Note 4-2 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	
Encours financiers	6 891 831	1 105 554	73 077	75 068	8 936 858
Contrats en cours de MEF Impayés	0	0	0	0	0
Avances reçues	11 717 (47 651)	71 503 0	22 402 0	48 439 0	731 141 (50 907)
ENCOURS GLOBAL	6 855 898	1 177 057	95 479	123 507	9 617 092
Produits réservés	0	0	3 315	5 619	194 961
TOTAL BILAN	6 855 898	1 177 057	92 164	117 887	9 422 130
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	0	0	0	0	0
TOTAL HORS BILAN	0	0	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	6 855 898	1 177 057	92 164	117 887	9 422 130
Garanties imputables sur risques encours	0	0	0	0	0
Garanties non imputables sur risques encours	10 978 910	1 694 038	165 389	199 831	13 836 378
Provisions sur encours financiers	0	0	0	0	39 688
Provisions sur impayés	0	0	0	0	359 804
TOTAL DE LA COUVERTURE	10 978 910	1 694 038	165 389	199 831	14 235 870
Leasing immobilier (décote 50%)	3 427 949	588 528	46 082	58 944	4 511 319
RISQUES ENCOURS	3 430 649	588 528	46 082	58 944	4 514 020

II – LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 1 : LES ENGAGEMENTS DONNES

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

- Engagements sur opérations de leasing	1.788.845
- Intérêts sur emprunts obligataires	2.669.514
- Intérêts sur emprunts bancaires BTE	568.700
- Intérêts sur emprunts bancaires BTK	413.493
- Intérêts sur certificats de leasing BEST Bank	39.413
<u>Total des engagements donnés</u>	<u>5.479.966</u>

Note 2 : LES ENGAGEMENTS RECUS

Les principaux engagements reçus concernent :

- Les intérêts non échus sur opérations de leasing pour une valeur de	D : 7.646.496
- Les garanties réelles reçues des clients pour un montant de	D : 807.000
- Les avals reçus des banques sur emprunts obligataires et billets de trésorerie pour un montant de	D : 11.633.750

III – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2007, les transactions avec les parties liées se résument comme suit :

BTK

Le montant décaissé au titre des prestations fournies par la BTK s'élève à D : 427.424 et se détaille comme suit :

Commissions d'aval sur emprunts obligataires et billets de trésorerie	32.499
Commissions bancaires sur versements effets	11.055
Commissions bancaires sur versements chèques	3.895
Intérêts sur découverts bancaires	100.981
Intérêts sur crédit bancaire	212.882
Charges locatives	53.613
Jetons de présence	12.500
<u>Total</u>	<u>427.424</u>

Le montant encaissé au titre des intérêts créditeurs s'élève à D : 2.072.

UIB

Le montant décaissé au titre des prestations fournies par l'UIB s'élève à D : 6.250 et se détaille comme suit :

Jetons de présence	6.250
<u>Total</u>	<u>6.250</u>

5.2.5 - Notes complémentaires relatives à l'état de flux de trésorerie :

En DT

N° du Compte	Désignations	2007	2006
	Encaissements reçus des clients	33 794 441	31 852 171
41	Clients & comptes rattachés	33 794 105	31 851 653
77	Gains extraordinaires	336	518
	Sommes versées aux fournisseurs	-388 670	-317 662
401	Fournisseurs d'exploitation	-391 436	-297 673
46]	Compte d'attente	5 916	1 158
471	Charges constatées d'avance		-22 242
615	Entretiens et réparations	2 151	831
616	Primes d'assurances	-4 800	264
622	Rém d'intermédiaires & honoraires	-422	
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-79	
	Sommes versées au personnel	-636 077	-523 865
118	Intérêt sur fonds social	67	
421	Personnel - avances & acomptes	-10 550	-9 367
425	Personnel - rémunérations dues	-278 672	-214 111
4321	IRPP	-76 851	-66 295
433	Etat contributions à payer	-13 825	-11 754
451	Créditeurs divers	-103 780	-108 959
453	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-142 466	-113 379
64	Charges de personnel	-10 000	
	Intérêts payés	-2 765 981	-2 263 862
27	Autres actifs non courants	-15 000	
627	Services bancaires et assimilés	-22 151	-18 923
651	Charges d'intérêts	-2 718 842	-2 247 680
471	Charges constatées d'avance	-13 964	
750	Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	3 976	2 741
	Impôts & taxes payés	-584 092	-185 441
4322	Retenue à la source	-422 496	-18 482
434	Etat impôts sur les bénéfices	-28 997	-998
436	Etat taxes sur le chiffre d'affaires	-125 359	-159 828
439	Autres impôts, taxes & versements assimilés	-7 240	-6 133
	Autres flux liés à l'exploitation	17 685	37 000
733	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs	2 250	2 250
751	Produits des participations	29 250	56 250
755	Escomptes Obtenus	3 685	
44	Société du groupe & actionnaires	-17 500	-21 500
	Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-32 777 530	-30 906 794
24	Immobilisations données en location	-1 023	-131 497
404	Fournisseurs d'immobilisations	-20 698 281	-21 461 987
405	Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer	-12 078 226	-9 313 309
	Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	13 000	11 500
736	Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents	13 000	11 500
	Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	-45 400	-22 000
26	Autres immobilisations financières	-45 400	-22 000
	Encaissement provenant de la cession d'immobilisation financière	8 460	3 831
26	Autres immobilisations financières	8 460	3 831
	Encaissements provenant des emprunts	23 000 000	13 000 000
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000 000	13 000 000
	Remboursement d'emprunts	-19 915 100	-13 000 000
50	Emprunts et autres dettes financières courants	-19 915 100	-13 000 000

5.2.6 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007 :

Finor



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mail finor@planet.tn



22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 06 Juin 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D :57.599.595 et un bénéfice net de D :1.033.400 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Rapports des Commissaires sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Rapports des Commissaires sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers

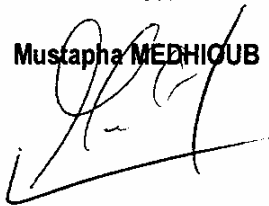
3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des nouvelles dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 15 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

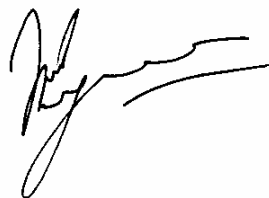
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



F.A.C

Mohamed Néji HERGLI





Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél: 70 728 450 Fax: 70 728 405
E-mail finor@planet.tn



22 bis, Avenue Mongi Slïm El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél: 71 230 666 Fax: 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Au courant de l'exercice 2007, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune opération spéciale, régie par les dispositions des articles sus indiqués.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

F.A.C
Mohamed Néji HERGLI

5.3 - Engagements hors bilan des trois dernières années :

	2005	2006	2007
Engagements donnés			
Engagements sur opérations de leasing	1 050 834	1 856 216	1 788 845
Intérêts sur emprunts obligataires	2 128 250	1 179 000	2 669 514
Intérêts sur crédits Bancaires	3 376 302	2 906 624	982 193
Intérêts sur certificats de leasing BEST Bank	49 693	72 524	39 413
Total	6 605 079	6 014 364	5 479 966

	2005	2006	2007
Engagements reçus			
Intérêts à échoir sur crédits de leasing	7 093 901	6 871 742	7 646 496
Hypothèques	1 001 400	1 001 400	807 000
Avals bancaires sur emprunts obligataires et Billets de Trésorerie	20 128 250	16 179 000	11 633 750
Total	28 223 551	24 052 142	20 087 246

5.4 - Engagements financiers au 31 décembre 2007 :

(en dinar)

TYPE D'ENGAGEMENT	VALEUR TOTALE	TIERS	DIRIGEANTS	ENTREPRISES LIEES	ASSOCIE	PROVISIONS
1) Engagements donnés						
a. Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
b. Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissements						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Abondant de créance						
f. Engagement sur titre non libéré						
g. Engagement par signature/ leasing	1 788 845	1 788 845				
h. Engagement / intérêts d'emprunts	3 691 121	3 691 121				
TOTAL	5 479 966	5 479 966				
2) Engagements reçus						
a. Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval	11 633 750	3 316 875		8 316 875		
- Autres Garanties						
b. Garanties réelles						
- Hypothèques	807 000	807 000				
- Nantissement						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Engagement / intérêts à échoir sur les crédits de leasing	7 646 496	7 646 496				
TOTAL	20 087 246	11 770 371		8 316 875		
3) Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé						
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande d'immobilisation						
- Commande de longue durée						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective.						
TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES	MONTANT GARANTI	VALEUR COMPTABLE DES BIENS DONNES EN GARANTIE				PROVISION
- Emprunt obligataire						
- Emprunt d'investissement						
- Emprunt courant de gestion						
- Autres						

5.5 - Encours des crédits contractés par l'AIL au 31 décembre 2007 :

5.5.1 - Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL :

(en DT)

Emprunts Obligataires	Montants	Échéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2007
AIL 2005	10 000 000	15/08/2010	6,500%	5 ans	6 000 000
AIL 2007	10 000 000	17/12/2012	6,875%	5 ans	10 000 000
Total	20 000 000				16 000 000

5.5.2 - Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL :

(En DT)

Crédits Bancaires	Montants	Durée	Modalité de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2007
BEST BANK	10 000 000	3 ans	Renouvelable tous les 3 mois	TMM+2%	10 000 000
BTK	3 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+1,75%	2 812 500
BTE	3 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+2%	3 000 000
Total					15 812 500

5.5.3 - Encours des billets de trésorerie émis par l'AIL :

Souscripteur	Echéance	Durée restante	Montants (en DT)	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2007
Placement Obligataire SICAV	04/01/2010	735 jours	200 000	6,50%	200 000
SICAV L'EPARGNANT	04/01/2010	735 jours	250 000	6,50%	250 000
TUNISIE SICAV	04/01/2010	735 jours	450 000	6,50%	450 000
BH Obligataire SICAV	04/01/2010	735 jours	1 100 000	6,17%	1 100 000
BH Obligataire SICAV	26/03/2008	86 jours	1 000 000	6,18%	1 000 000
BH Obligataire SICAV	31/03/2009	456 jours	1 000 000	6,38%	1 000 000
BH Obligataire SICAV	16/03/2010	806 jours	1 000 000	6,59%	1 000 000
Total			5 000 000		5 000 000

5.6 - Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2007 :

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
OPCVM	12	80 000	8 000 000	80,0%
SICAV	10	79 300	7 930 000	79,3%
FCP	2	700	70 000	0,7%
Banques	1	5 000	500 000	5,0%
Assurances	1	15 000	1 500 000	15,0%
TOTAL	14	100 000	10 000 000	100,0%

5.7 - Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre :

Montants exprimés en dinar tunisien

	PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2007	2006*	2005*	2007	2006*	2005*	2007	2006*	2005*
Loyers de leasing	29 776 259	26 029 630	24 062 638	Amortissements des immobilisations en location	21 272 068	19 600 020			
Préloyers	33 937	26 979	26 823						
Variation des intérêts réservés	2 137	31 567	22 281						
REVENUS BRUTS DE LEASING	29 812 333	26 088 176	24 111 742	Total des Amortissements	21 272 068	19 600 020	Revenus nets de Leasing	4 816 108	4 511 722
Revenus nets de Leasing	5 359 792	4 816 108	4 511 722	Charges financières nettes	2 436 895	2 477 404			
Intérêts de retard et sur report	126 433	189 412	103 326						
Variation des intérêts de retard réservés	1 410	1 872	16 254						
Produits Accessoires	77 061	77 075	87 563						
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 564 696	5 084 467	4 718 865	Total des charges financières	2 621 987	2 477 404	Marge Commerciale (PNB)	2 942 709	2 241 461
Marge Commerciale (PNB)	2 942 709	2 647 572	2 241 461	Autres charges d'exploitation	477 142	372 766			
Produits des placements	29 729	70 607	104 088	Charges de personnel	730 121	532 334			
Sous Total	2 972 438	2 718 179	2 345 549	Sous Total	1 207 263	905 100	Excédent Brut d'Exploitation	1 750 111	1 440 449
Excédent Brut d'Exploitation	1 765 175	1 750 111	1 440 449	Dotations aux amortissements	71 189	38 208			
Reprises sur ajios & provisions :				Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	1 462 991	1 539 900			
- Suite au recouvrement des créances	1 071 330	1 478 367	930 257	Créances radiées	1 015 071	0			
- Suite à la radiation des créances	1 016 244	1 040 082	0	Impôt sur les sociétés	285 279	27 388			
Autres produits ordinaires	15 181	14 213	2 250						
Sous Total	3 867 930	4 282 773	2 372 956	Sous Total	2 834 530	1 605 496	Résultat des activités ordinaires	1 033 400	767 460
							Résultat net de l'exercice	1 033 400	767 460

(*) Retraité à des fins comparatives.

5.8 - Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2007 :

Montants exprimés en dinar tunisien

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve Extraordinaire	Réserves pour FRGB*	Réserve pour Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2005	10 000 000	101 477	650 000	0	221 661	(1 449 829)	767 460	10 290 769
Affectations approuvées par l'AGO du 6 juin 2006						767 460	(767 460)	0
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social					6 381			6 381
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes					(3 721)			(3 721)
Résultat de l'exercice 2006							1 139 956	1 139 956
Solde au 31 décembre 2006	10 000 000	101 477	650 000	0	224 321	(682 369)	1 139 956	11 433 385
Affectations approuvées par l'AGO du 6 juin 2007		22 880		400 000		717 076	(1 139 956)	0
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social					6 730			6 730
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes					(4 569)			(4 569)
Résultat de l'exercice 2007							1 033 400	1 033 400
Solde au 31 décembre 2007	10 000 000	124 357	650 000	400 000	226 482	34 707	1 033 400	12 468 946

Mouvement des capitaux propres après décision de l'AGO du 5 juin 2008

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve Extraordinaire	Réserves pour FRGB*	Réserve facultative	Réserve pour Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2007(avant affectations)	10 000 000	124 357	650 000	400 000		226 482	34 707	1 033 400	12 468 946
Affectations approuvées par l'AGO du 5 juin 2008		53 405			400 000	50 000	529 995	(1 033 400)	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2007							(400 000)		(400 000)
Solde au 31 décembre 2007 (après affectations)	10 000 000	177 762	650 000	400 000	400 000	276 482	164 702	0	12 068 946

(*) Fonds pour Risques Bancaires Généraux

5.9 - Affectation des résultats des trois derniers exercices :

Montants exprimés en dinar tunisien

	2 005	2 006	2 007
Bénéfice net de l'exercice	767 459,686	1 139 956,009	1 033 399,832
+ Report à nouveau	(1 449 829,319)	(682 369,633)	34 707,057
= Total	(682 369,633)	457 586,376	1 068 106,889
- Réserve légale	0,000	22 879,319	53 405,345
Solde	(682 369,633)	434 707,057	1 014 701,544
Dividendes	0,000	0,000	400 000,000*
Réserve pour risques bancaires généraux	0,000	400 000,000	0,000
Réserve Facultative	0,000	0,000	400 000,000
Réserves pour fonds social	0,000	0,000	50 000,000
Résultats reportés	(682 369,633)	34 707,057	164 701,544

(*) Décidés par l'AGO du 5 juin 2008.

5.10 - Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation :

Montants exprimés en dinar tunisien

	2005	2006	2007
Produits d'exploitation	4 718 865*	5 084 467*	5 564 696
Résultat d'exploitation	792 598*	1 155 740*	1 303 498
Produits nets	2 345 549*	2 718 179*	2 972 438
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Produits d'exploitation / Action	4,719	5,084	5,565
Résultat d'exploitation / Action	0,793	1,156	1,303
Produits Nets / Action	2,346	2,718	2,972

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison.

5.11 - Evolution du résultat net :

Montants exprimés en dinar tunisien

	2005	2006	2007
Résultats avant impôt	794 848	1 169 953	1 318 679
Impôt sur les sociétés	(27 388)	(29 997)	(285 279)
Résultat net d'impôt	767 460	1 139 956	1 033 400
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par action avant Impôt	0,795	1,170	1,319
Résultat par action net d'impôt	0,767	1,140	1,033
Résultat avant impôt / Capital Social	7,95%	11,70%	13,19%
Résultat net d'impôt / Capital Social	7,67%	11,40%	10,33%

5.12 - Evolution des dividendes :

La société n'a pas distribué de dividendes au titre des exercices 2005 et 2006.

L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 5 juin 2008, a décidé dans sa troisième résolution la distribution d'un dividende égal à 4% du capital social au titre de l'exercice 2007, soit un montant de 400 000 dinars.

La date de paiement des dividendes a été fixée pour le 1^{er} juillet 2008.

5.13 - Evolution de la marge brute d'autofinancement :

Montants exprimés en dinar tunisien

	2005	2006	2007
Résultat Net de l'exercice	767 460	1 139 956	1 033 400
Dotations aux amortissements	38 208	48 145	71 189
Dotations nettes aux provisions	609 643	546 226	390 488
Marge Brute d'Autofinancement	1 415 311	1 734 327	1 495 077

5.14 - Evolution de la structure financière :

Montants exprimés en dinar tunisien

5.14.1 - Fonds de roulement :

	2005	2006	2007
Capitaux propres avant affectation (1)	10 290 769	11 433 385	12 468 946
Passifs non courants (2)	20 790 350	19 597 850	20 735 000
Capitaux permanents (1) + (2)	31 081 119	31 031 235	33 203 946
Actifs non courants (3)	42 006 501	46 383 447	53 149 205
Fonds de Roulement (1) + (2) - (3)	(10 925 382)	(15 352 212)	(19 945 259)

5.14.2 - Besoin en fonds de roulement :

	2005	2006	2007
Clients et comptes rattachés (1)	1 971 494	1 608 729	2 109 051
Autres actifs courants (2)	1 338 982	1 222 560	979 548
Placements et autres actifs financiers (3)	480 659	11 416	11 895
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 657 599	1 528 383	4 233 626
Autres passifs courants (5)	2 727 775	3 530 186	3 721 155
Besoin en fonds de roulement (1)+(2)+(3)-(4)-(5)	(594 239)	(2 215 864)	(4 854 287)

5.14.3 - Trésorerie nette :

	2005	2006	2007
Liquidités et équivalents de liquidités	3 460 682	1 629 160	1 349 896
Concours bancaires et autres passifs financiers	13 791 825	14 765 506	16 440 868
Trésorerie nette	(10 331 143)	(13 136 346)	(15 090 972)

5.15 - Indicateurs de gestion et ratios :

Indicateurs de gestion :

(En Dinar)

Désignation	2005	2006	2007
Revenus bruts de leasing	24 089 461	26 056 609	29 810 196
Produits nets	2 345 549	2 718 179	2 972 438
Résultat d'exploitation	792 598	1 155 740	1 303 498
Résultat net de la période (1)	767 460	1 139 956	1 033 400
Engagements (immobilisations en location nettes + immobilisations financières nettes + clients bruts) (2)	50 305 454	53 549 462	60 077 488
Fonds Propres (avant résultat net) (3)	9 523 309	10 293 429	11 435 546
Clients et Comptes Rattachés (4)	8 615 929	7 400 052	7 238 790
Créances classées (5)	13 063 444	11 480 789	9 775 923
Produits réservés (6)	1 048 655	880 283	734 601
Total provisions (7)	6 770 866	6 411 944	5 929 496
Emprunts et concours bancaires moyens (moyenne des concours bancaires et emprunts entre l'année N et l'année N-1) (8)	31 968 379	34 412 516	35 716 987
Charges financières (9)	2 477 404	2 436 895	2 621 987
Capitaux permanents (10)	31 081 119	31 031 235	33 203 946
Fonds propres nets (11)	10 144 024	11 334 336	12 240 249
Total actif pondéré (12)	41 835 645	44 175 099	50 650 685

Ratios :

Ratios propres aux sociétés de leasing	2005	2006	2007
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	18,9%	19,2%	19,0%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	8,1%	11,1%	9,0%
Couverture clients (6)+(7)/(4)	90,8%	98,5%	92,1%
Risque portefeuille (4)/(2)	17,1%	13,8%	12,0%
Taux des créances classées (5)/(2)	26,0%	21,4%	16,3%
Ratio de Couverture des Créances Classées (6)+(7)/(5)	59,9%	63,5%	68,2%
Taux de financement apparent (9)/(8)	7,7%	7,1%	7,3%
Ratio des fonds propres selon circulaire 99-04 de la BCT = (Fonds propres nets)/(Total Actif pondéré) (11)/(12)*	24,2%	25,7%	24,2%

(*) Ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (Banques, sociétés de leasing...) que les fonds propres nets de l'institution représentent au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Ratios de structure	2005	2006	2007
Actifs non courants / Total bilan	85,3%	91,2%	92,3%
Immob. Destinées à la location / Total Bilan	82,0%	88,2%	89,5%
Actifs courants / Total Bilan	14,7%	8,8%	7,7%
Passifs non courants / Total bilan	42,2%	38,5%	36,0%
Passifs courants / Total Bilan	36,9%	39,0%	42,4%
Passifs / Total Bilan	79,1%	77,5%	78,4%
Capitaux permanents / Total Bilan	63,1%	61,0%	57,6%
Capitaux propres avant affectations / Total Bilan	20,9%	22,5%	21,6%

Ratios de Gestion	2005	2006	2007
Charges de personnel / Total des produits d'exploitation	11,3%	11,2%	13,1%
Produits Nets/Total des produits d'exploitation	49,7%	53,5%	53,4%
Total des produits d'exploitation/Capitaux propres avant affectation	45,9%	44,5%	44,6%

Ratio de solvabilité	2005	2006	2007
Capitaux propres avant affectation / Passifs non courants	49,5%	58,3%	60,1%
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	33,1%	36,8%	37,6%

Ratio de liquidité	2005	2006	2007
Produits Nets/Revenus bruts de leasing	9,7%	10,4%	10,0%
Actifs courants / Passifs courants	39,9%	22,6%	18,2%
Liquidités et équivalents de liquidités / Passifs courants	19,0%	8,2%	5,5%

CHAPITRE 6- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1 - Conseil d'Administration :

6.1.1 - Membres des organes d'administration :

MEMBRE	REPRESENTE PAR	MANDAT	ADRESSE
PRESIDENT			
Sahbi KNANI	Lui même	2006-2008	Tunis
ADMINSITRATEURS			
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	Imededdine CHRIF*	2006-2008	Tunis
	Chokri BEN AYED	2006-2008	Tunis
	Patrice MAZZEI**	2006-2008	Tunis
	Boubaker ESGHAIER	2006-2008	Tunis
Union Internationale de Banques - UIB	Taher HEDRICHE	2006-2008	Tunis
The Arab Investment Company - TAIC	Mohamed Lamine DIDI	2006-2008	A. Saoudite
	Abdellatif LOUSSAIEF	2006-2008	Tunis
The Arab Fisheries Company - AFC	Mohamed Khaled ABBOODI	2006-2008	A. Saoudite
Société Tunisienne des Banques - STB	Mohamed TRIFA	2006-2008	Tunis

(*) Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2008 en remplacement de monsieur Wahid MALLEK.

(**) Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2008 en remplacement de monsieur Mohamed Ali MLOUKA.

6.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Monsieur Sahbi KNANI	Président du Conseil	06/06/2006	Tunis
Monsieur Chokri BEN AYED	Directeur Général	10/06/2003	Tunis

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonctions dans la société.

6.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années :

MEMBRE	FONCTIONS EN DEHORS DE LA SOCIETE DURANT LES TROIS DERNIERES ANNEES
Président du Conseil Sahbi KNANI	Directeur central du crédit (UIB)
Directeur Général Chokri BEN AYED	Détaché de la BTK depuis l'année 2003

6.1.4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :

MEMBRE	MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES
Sahbi KNANI	- Administrateur dans l'International Recouvrement IRC.
Chokri BEN AYED	- Administrateur dans l'International SICAR ; - Administrateur dans Univers Invest SICAR ; - Administrateur dans la société Tunis Center ; - Administrateur dans la STPI.
Imededdine CHRIF	- Administrateur dans la SCIF - Intermédiaire en bourse ; - Administrateur dans la société Tunis Center ; - Administrateur dans Univers participation SICAF ; - Administrateur dans la société El Istifa.
Patrice MAZZEI	- Administrateur dans la SCIF - Intermédiaire en bourse ; - Administrateur dans Univers participation SICAF ; - Administrateur dans la société El Istifa.
Boubaker ESGHAIER	- Président du Conseil de Univers Obligation SICAV ; - Administrateur dans la SCIF - Intermédiaire en bourse ; - Administrateur dans la société Tunis Center ; - Administrateur dans Univers participation SICAF ; - Administrateur dans la société El Istifa ; - Administrateur dans la STPI.
Taher HEDRICHE	- Administrateur dans la société SIBTEL ; - Administrateur dans la société IBS ; - Administrateur dans la société INI - Intermédiaire en bourse.

6.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent :

MEMBRE	REPRESENTE PAR	FONCTION AU SEIN DE LA SOCIETE QU'IL REPRESENTE
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	Imededdine CHRIF	Directeur du réseau et de l'exploitation
	Boubaker ESSGHAIER	Directeur Central Financier et des Participations
	Patrice MAZZEI	Directeur du risque
Union Internationale de Banques -UIB	Taher HEDRICHE	Directeur Central de la Trésorerie
The Arab Investment Company - TAIC	Mohamed Lamine DIDI	Loan Manager
	Abdellatif LOUSSAIEF	Directeur du Bureau de Tunis
The Arab Fisheries Company - AFC	Mohamed Khaled ABBOODI	Président Directeur Général
Société Tunisienne des Banques- STB	Mohamed TRIFA	Directeur Central des Filiales

6.2 - Intérêts des dirigeants dans la société :

6.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007 :

- Rémunération des membres du Conseil d'Administration : 25 000 dinars nets sous forme de jetons de présence, soit 2 500 dinars nets par administrateur.
- Avantage en nature accordé aux membres des organes d'administration : Deux billets d'avion pour les deux administrateurs saoudiens pour assister au conseil d'administration de la société soit une valeur de 19 500 dinars et 9 375 dinars à titre de remboursement des frais de déplacements.

- Rémunération des membres de direction :
 - Président du conseil : 3 529 dinars brut par an ;
 - Directeur Général : 105 633 dinars brut par an.
- Avantages en nature accordés au Directeur Général :
 - Une voiture de fonction ;
 - 500 litres de carburants par mois ;
 - La prise en charge des factures eau, électricité et gaz.
 Soit un total de 10 760 dinars par an (y compris le carburant).

Il est à signaler que la rémunération du Directeur Général de l'AIL totalise 116 393 dinars dont 109 241 dinars pris en charge par la BTK.

6.2.2 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007 :

Néant

6.3 - Contrôle :

Commissaires aux Comptes	Adresse	Mandat
FINOR Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis. Tél: 70 728450 Fax: 70 728405 E-mail: finor@planet.tn	2006, 2007 et 2008*
Financial Auditing & Consulting Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI	22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana Tél: 71 230666 Fax: 71 234215 E-mail : neji.fac@planet.tn	2006, 2007 et 2008**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 6 juin 2006

** Deuxième Commissaire aux Comptes nommé par l'AGO du 6 juin 2006

6.4 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital :

Au cours de l'exercice 2007, les transactions avec les parties liées se résument comme suit:

La Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK :

Le montant décaissé par l'AIL au titre des prestations fournies par la BTK s'élève à 427 425 dinars et se détaille comme suit :

- Commissions d'aval sur emprunts obligataires et billets de trésorerie	32 499
- Commissions bancaires sur versements effets	11 055
- Commissions bancaires sur versements chèques	3 895
- Intérêts sur découverts bancaires	100 981
- Intérêts sur crédit bancaire	212 882
- Charges locatives	53 613
- Jetons de présence	12 500
Total	427 425

Le montant encaissé par l'AIL au titre des intérêts créditeurs s'élève à 2 072 dinars.

Le montant des prestations fournies par la BTK au titre d'affectation d'un cadre salarié de la Banque en tant que Directeur Général de l'AIL s'élève à 109,241 mDT.

L'Union Internationale de Banques –UIB :

Le montant décaissé par l'AIL au titre des prestations fournies par l'UIB s'élève à 6 250 dinars brut et représente les jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

La société n'entretient pas de relations avec les autres administrateurs.

CHAPITRE 7- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 - Evolution récente et orientations :

7.1.1 - Evolution récente :

Les montants des mises en forces, au 31/03/2008, s'est élevé à 10,668 millions de dinars contre 6,390 millions de dinars, au 31/03/2007, soit une nette progression de 66,9%.

La société a enregistré, au cours de la même période, une hausse de 21,3% de l'encours financier qui s'est élevé à 54,154 millions de dinars contre 44,659 millions de dinars au 31/03/2007.

(En milliers de dinars)	31/03/2008	31/03/2007	31/12/2007	évolution mars 2008/mars 2007
Montant des mises en forces	10 668	6 390	31 575	66,9%
Total engagements *	62 889	55 286	58 897	13,8%
Total des engagements classés	12 013	11 930	9 041	0,7%
Revenus Bruts de leasing	9 798	8 811	29 810	11,2%
Revenus Nets de leasing	1 476	1 397	5 360	5,7%
Produits Nets de leasing	865	795	2 972	8,8%
Total charges d'exploitation	301	251	1 669	19,9%
Répartition de l'encours Financier par secteur**	54 154	44 659	50 534	21,3%
<i>Agriculture et pêches</i>	<i>2 558</i>	<i>1 605</i>	<i>2 299</i>	<i>59,4%</i>
<i>BTP</i>	<i>3 475</i>	<i>3 211</i>	<i>2 985</i>	<i>8,2%</i>
<i>Industries manufacturières</i>	<i>10 395</i>	<i>9 096</i>	<i>9 757</i>	<i>14,3%</i>
<i>Tourisme</i>	<i>9 997</i>	<i>7 241</i>	<i>9 267</i>	<i>38,1%</i>
<i>Transport</i>	<i>11 244</i>	<i>9 200</i>	<i>10 452</i>	<i>22,2%</i>
<i>Services divers</i>	<i>16 485</i>	<i>14 306</i>	<i>15 774</i>	<i>15,2%</i>

(*) Y compris les engagements hors bilan sur opérations de leasing moins les produits réservés

(**) Compte non tenu des contrats en cours de mises en force et hors principal échu différé

7.1.2 - Orientations stratégiques :

A partir de l'année 2006, l'AIL a mis en place un programme de développement basé sur :

- La réduction du niveau des impayés et celui des provisions, ainsi que le taux d'actif classé pour être conforme aux exigences de Bâle 2 en matière de couverture de risque.
- La maîtrise du coût des ressources.

Durant les prochaines années, l'AIL veillera à maintenir sa politique rigoureuse de maîtrise des risques et à perfectionner davantage ses procédures de recouvrement afin de consolider ses assises financières.

7.2 - Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de l'AIL ont été établies sur la base des états financiers au 31/12/2007.

Les prévisions et les hypothèses sous-jacentes de la période 2008-2012 ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 13/03/2008.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts seront insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

7.2.1 - Hypothèses de base :

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2008 – 2012 se présentent comme suit :

1. Les mises en force :

Le volume des mises en force, sa répartition par type, les taux et durées moyens se présentent comme il est indiqué au tableau suivant :

INVESTISSEMENT	PROPORTION (%)	TAUX (%)	DUREE (mois)	MISES EN FORCE (en 1000 DT)				
				2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
LEASING MOBILIER	85							
Matériel roulant léger	30	11,75	42	10 041	10 643	11 282	11 959	12 676
Matériel roulant lourd	15	12	48	5 020	5 322	5 641	5 979	6 338
Matériel roulant utilitaire	25	12,5	42	8 367	8 869	9 402	9 966	10 564
Equipements	10	12	48	3 347	3 548	3 761	3 986	4 225
Autres	5	12	36	1 673	1 774	1 880	1 993	2 113
LEASING IMMOBILIER	15	11	84	5 020	5 322	5 641	5 979	6 338
TOTAL	100			33 470	35 478	37 606	39 863	42 254
Evolutions				6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%

P : Prévisionnel

2. Revenus bruts de leasing :

Les revenus bruts de leasing ont été estimés sur la base d'une évolution annuelle de 8,5%.

EN 1000 DT

Année	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Revenus bruts de leasing*	30 017	32 568	35 337	38 340	41 599	45 135
Evolution	-	8,5%	8,5%	8,5%	8,5%	8,5%

P : Prévisionnel

(*) Y compris les autres produits (les intérêts de retard, les intérêts intercalaires et les frais de dossier) et la variation des produits réservés.

3. Dotations aux amortissements des immobilisations en location :

Il a été supposé que l'amortissement financier représente 81,5% du revenu du leasing au cours de la période 2008-2012.

En 1000 DT

Année	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Dotations aux amortissements des immobilisations en location	24 453	26 527	28 799	31 247	33 903	36 785
Evolution	-	8,5%	8,5%	8,5%	8,5%	8,5%

P : Prévisionnel

4. Créances sur la clientèle :

Le Conseil d'Administration, tenu le 18 octobre 2006, a décidé la radiation des créances pour la somme de 4 millions de dinars sur une période de quatre ans allant 2006 à 2009.

2 millions de dinars ont été radiés durant les années 2006 et 2007. Le reliquat sera effectué en 2008 et 2009 à raison d'un million de dinars par an.

Le recouvrement des créances est estimé à 80% des créances de l'exercice (n-1) et 5% des revenus bruts de leasing de l'exercice n (TTC).

En 1000 DT

	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Revenus bruts de leasing	30 017	32 568	35 337	38 340	41 599	45 135
Radiation des créances	1 015	1 000	1 000	0	0	0
Recouvrement des créances de l'année (n-1) (80%)		4 991	4 730	5 452	6 171	6 901
Recouvrement des créances de l'année n (5% des revenus bruts de leasing en TTC)		1 922	2 085	2 262	2 454	2 663
Créances de l'exercice	7 239	6 913	6 815	7 714	8 626	9 564

P : Prévisionnel

5. Couverture des risques :

Les provisions ont été calculées sur la base de 0,9% de l'encours.

En 1000 DT

Année	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Dotations aux provisions	391	492	521	552	586	621
Evolution	-	25,8%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%

P : Prévisionnel

6. Frais de personnel :

Les frais de personnel ont été calculés sur la base d'une augmentation moyenne de 8% l'an.

7. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation évolueront de 5% l'an.

8. Impôts :

La société disposait d'une réserve de provisions ayant subi l'impôt qui a été utilisée en grande partie en 2005 et 2006 et consommée en 2007. Le taux d'imposition retenu est le taux légal de 35%

9. Le refinancement :

Pour financer son activité prévisionnelle, l'AIL, retient comme mode de financement extérieur le recours aux emprunts obligataires, aux crédits relais, aux billets de trésorerie et aux découverts bancaires.

Les besoins en ressources sont déterminés de manière à avoir une structure financière saine :

- La durée moyenne de remboursement est fixée à 5 ans.

- Le coût moyen des ressources est estimé à 7% l'an pour l'année 2008. le coût moyen des ressources connaîtra une augmentation annuelle de 5 points de base suite à une anticipation à la hausse des taux d'intérêts.

Le tableau suivant retrace les emprunts obligataires futurs de la société :

Année	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Montant (en 1000 DT)	10 000	11 000	16 000	15 000	15 000
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

P : Prévisionnel

Il est utile de préciser que les termes de ces crédits futurs peuvent être modifiés selon les conditions du marché financier au moment de leur mise en application.

10. Charges financières :

La méthode de l'encours moyen, base de calcul des charges des intérêts prévisionnels, a été adoptée pour tenir compte de l'échelonnement sur toute l'année aussi bien des remboursements que des utilisations des crédits.

Année	Montant (1000 DT)	Remboursements (en 1000 DT)					
		2008P	2009P	2010P	2011P	2012P	2013P
EO AIL 2005	10 000	2 000	2 000	2 000			
BILLETS DE TRESORERIE 2005	5 000	1 000	1 000	3 000			
Certificat de leasing BEST BANK	10 000					10 000	
Crédit BTK	3 000	750	750	750	562		
Crédit BTE	3 000	375	750	750	750	375	
Emprunts 2007	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	
Emprunts 2008	10 000		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Emprunts 2009	11 000			2 200	2 200	2 200	2 200
Emprunts 2010	16 000				3 200	3 200	3 200
Emprunts 2011	15 000					3 000	3 000
Certificat de leasing BEST BANK	10 000						
Emprunts 2012	15 000						3 000
Remboursements par an		6 125	8 500	12 700	10 712	22 775	13 400

ENCOURS FIN DE PERIODE	40 687	43 187	46 487	50 775	53 000	53 600
Encours moyen	38 750	41 937	44 837	48 631	50 816	52 208
Taux de rémunération	7,00%	7,05%	7,10%	7,15%	7,20%	7,25%
Charges d'intérêts	2 712	2 957	3 183	3 477	3 659	3 785

P : Prévisionnel

11. Distribution des dividendes :

L'AIL envisage de reprendre la distribution des dividendes à partir de l'exercice 2007 selon le tableau suivant :

	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Dividendes (en 1000 DT)	400	500	600	700	800
% du capital	4%	5%	6%	7%	8%

P : Prévisionnel

7.2.2 - Bilans prévisionnels :

Montants exprimés en mille dinars tunisiens

	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
ACTIFS NON COURANTS	53 149	56 250	59 542	63 071	66 759	70 700
Immobilisations propres	139	174	183	184	168	169
Immobilisations en location	51 538	54 630	57 908	61 383	65 066	68 969
Immobilisations financières	1 301	1 301	1 301	1 301	1 301	1 301
Autres actifs non courants	171	145	150	203	224	261
ACTIFS COURANTS	4 451	4 670	4 045	4 186	5 361	5 716
Clients et comptes rattachés	7 239	6 913	6 815	7 714	8 626	9 564
Provisions et produits réservés	(5 130)	(4 622)	(4 143)	(4 695)	(5 281)	(5 902)
	2 109	2 291	2 672	3 019	3 345	3 662
Autres actifs courants	980	1 039	1 101	1 167	1 237	1 311
Liquidités et équivalents de liquidités*	1 362	1 340	272	0	779	743
TOTAL DES ACTIFS	57 600	60 920	63 588	67 257	72 120	76 417

CAPITAUX PROPRES	12 469	13 053	13 629	14 246	14 868	15 603
Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Réserves	1 401	1 453	1 502	1 556	1 616	1 683
Résultats reportés	35	616	1 051	1 473	1 929	2 385
Résultat net de l'exercice	1 033	984	1 076	1 217	1 322	1 536
PASSIFS NON COURANTS	20 735	32 247	30 547	35 835	28 060	39 660
Emprunts	20 688	32 187	30 487	35 775	28 000	39 600
Autres passifs financiers	47	60	60	60	60	60
PASSIFS COURANTS	24 396	15 621	19 412	17 176	29 192	21 153
Fournisseurs et comptes rattachés	4 234	1 975	2 093	2 219	2 352	2 493
Autres passifs courants	3 721	5 146	4 619	3 912	4 065	5 260
Concours bancaires et autres passifs financiers	16 441	8 500	12 700	11 045	22 775	13 400
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	57 600	60 921	63 588	67 257	72 119	76 416

P : Prévisionnel

(*) y compris placements et autres actifs financiers

7.2.3 - Comptes d'exploitation prévisionnels :

Montants exprimés en mille dinars tunisiens

	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Revenus bruts de leasing*	30 017	32 568	35 337	38 340	41 599	45 135
Dotations aux amortissements des immobilisations en location	(24 453)	(26 527)	(28 799)	(31 247)	(33 903)	(36 785)
Total des produits d'exploitation	5 565	6 042	6 538	7 094	7 697	8 351
Charges financières nettes	(2 593)**	(2 712)	(2 957)	(3 183)	(3 477)	(3 659)
PRODUITS NETS	2 972	3 330	3 582	3 910	4 220	4 692
Charges de personnel	730	788	851	920	993	1 073
Autres charges d'exploitation	477	501	526	552	580	609
Dotations aux amortissements	71	65	61	49	66	69
Dotations aux provisions	391	492	521	552	586	621
Total des charges d'exploitation	1 669	1 846	1 960	2 073	2 225	2 371
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 303	1 484	1 622	1 837	1 995	2 321
Autres gains ordinaires	15	30	33	35	38	42
RESULTAT AVANT IMPOT	1 318	1 514	1 655	1 873	2 034	2 363
Impôt	(285)	(530)	(579)	(655)	(712)	(827)
RESULTAT APRES IMPOT	1 033	984	1 076	1 217	1 322	1 536

P : Prévisionnel

(*) Y compris les autres produits (les intérêts de retard, les intérêts intercalaires et les frais de dossier) et la variation des produits réservés.

(**) Le montant est composé de :

- Charges financières nettes : -2 622 mDT
- Produits des placements : 29 mDT

7.2.4 - Etats des flux de trésorerie prévisionnels :

Montants exprimés en mille dinars tunisiens

	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	33 794	38 757	41 795	44 343	48 176	52 322
Intérêts payés	(2 766)	(2 712)	(2 957)	(3 183)	(3 477)	(3 659)
Sommes versées au personnel	(636)	(788)	(851)	(920)	(993)	(1 073)
Sommes versées aux fournisseurs	(389)	(416)	(445)	(477)	(510)	(546)
Impôts payés	(584)	(725)	(791)	(885)	(961)	(1 098)
Autres flux liés à l'exploitation	18	20	22	24	26	29
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	29 437	34 134	36 772	38 902	42 261	45 976
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32 778)	(37 619)	(39 840)	(42 207)	(44 736)	(47 437)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	13					
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(45)					
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	9					
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(32 801)	(37 619)	(39 840)	(42 207)	(44 736)	(47 437)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite à l'émission d'actions						
Dividendes et autres distributions		(400)	(500)	(600)	(700)	(800)
Encaissements provenant des emprunts	23 000	10 000	11 000	16 000	15 000	25 000
Remboursement d'emprunts	(19 915)	(6 125)	(8 500)	(12 700)	(10 712)	(22 775)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	3 085	3 475	2 000	2 700	3 588	1 425
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement						
Variation de trésorerie	(279)	(10)	(1 068)	(605)	1 112	(36)
Trésorerie au début de l'exercice	1 629	1 350	1 340	272	(333)	779
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 350	1 340	272	(333)	779	743

P : Prévisionnel

7.2.5 - Etats des cashflows prévisionnels :

Montants exprimés en mille dinars tunisiens

	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Résultat Net	1 033	984	1 076	1 217	1 322	1 536
Amortissements Financiers	24 453	26 527	28 799	31 247	33 903	36 785
Dotations aux amortissements	71	65	61	49	66	69
Dotations aux provisions	391	492	521	552	586	621
Cash flows prévisionnels	25 948	28 068	30 457	33 066	35 877	39 011

P : Prévisionnel

7.2.6 - Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels :

En 1000 DT

	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Résultat net de la période (1)	1 033	984	1 076	1 217	1 322	1 536
Engagements (immobilisations en location nettes + immobilisations financières nettes + clients bruts) (2)	60 078	62 844	66 024	70 398	74 993	79 834
Fonds propres (avant résultat net) (3)	11 436	12 069	12 553	13 029	13 545	14 068
Clients et comptes rattachés (4)	7 239	6 913	6 815	7 714	8 626	9 564
Créances classées (5)	9 776	8 700	7 900	8 400	8 900	9 400
Produits réservés (6)	735	750	750	750	750	750
Total provisions (7)	5 929	5 421	4 942	5 494	6 080	6 701
Emprunts et concours bancaires moyens (moyenne des concours bancaires et emprunts entre l'année N et l'année N-1) (8)	35 717	38 908	41 937	45 004	48 798	51 888
Charges Financières (9)	2 593*	2 712	2 957	3 183	3 477	3 659
Capitaux permanents (10)	33 204	45 300	44 176	50 081	42 928	55 263

P : Prévisionnel

(*) Le montant est composé de :

- Charges financières nettes : -2 622 mDT
- Produits des placements : 29 mDT

Ratios propres aux sociétés de leasing	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Fonds propres / engagements (3)/(2)	19,0%	19,2%	19,0%	18,5%	18,1%	17,6%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	9,0%	8,2%	8,6%	9,3%	9,8%	10,9%
Couverture clients (6)+(7)/(4)	92,1%	89,3%	83,5%	80,9%	79,2%	77,9%
Risque portefeuille (4)/(2)	12,0%	11,0%	10,3%	11,0%	11,5%	12,0%
Taux des créances classées (5)/(2)	16,3%	13,8%	12,0%	11,9%	11,9%	11,8%
Ratio de couverture des créances classées (6) + (7) / (5)	68,2%	70,9%	72,0%	74,3%	76,7%	79,3%
Taux de financement apparents (9)/(8)	7,3%	7,0%	7,1%	7,1%	7,1%	7,1%

Ratios de structure	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Actifs non courants / Total bilan	92,3%	92,3%	93,6%	93,8%	92,6%	92,5%
Immo. Destinées à la location / Total bilan	89,5%	89,7%	91,1%	91,3%	90,2%	90,3%
Actifs courants / Total bilan	7,7%	7,7%	6,4%	6,2%	7,4%	7,5%
Passifs non courants / Total bilan	36,0%	52,9%	48,0%	53,3%	38,9%	51,9%
Passifs courants / Total bilan	42,4%	25,6%	30,5%	25,5%	40,5%	27,7%
Passifs / Total Bilan	78,4%	78,6%	78,6%	78,8%	79,4%	79,6%
Capitaux permanents / Total bilan	57,6%	74,4%	69,5%	74,5%	59,5%	72,3%
Capitaux propres avant affectations / Total bilan	21,6%	21,4%	21,4%	21,2%	20,6%	20,4%

P : Prévisionnel

Ratios de gestion	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Charges de personnel / Total des produits d'exploitation	13,1%	13,0%	13,0%	13,0%	12,9%	12,8%
Produits nets / Total des produits d'exploitation	53,4%	55,1%	54,8%	55,1%	54,8%	56,2%
Total des produits d'exploitation / Capitaux propres avant affectation	44,6%	46,3%	48,0%	49,8%	51,8%	53,5%

P : Prévisionnel

Ratios de solvabilité	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Capitaux propres avant affectations / Passifs non courants	60,1%	40,5%	44,6%	39,8%	53,0%	39,3%
Capitaux propres avant affectations / Capitaux permanents	37,6%	28,8%	30,9%	28,4%	34,6%	28,2%

P : Prévisionnel

Ratio de liquidité	2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
Produits nets / Revenus bruts de leasing*	9,9%	10,2%	10,1%	10,2%	10,1%	10,4%
Actifs courants / Passifs courants	18,2%	29,9%	20,8%	24,4%	18,4%	27,0%
Liquidités et équivalents de liquidités** / Passifs courants	5,6%	8,6%	1,4%	0,0%	2,7%	3,5%

P : Prévisionnel

(*) Y compris les autres produits (les intérêts de retard, les intérêts intercalaires et les frais de dossier) et la variation des produits réservés.

(**) Y compris placements et autres actifs financiers.

7.2.7 - Tableau d'amortissement des emprunts obligataires émis par l'AIL :

(En 1000 DT)

Emprunts		2007	2008P	2009P	2010P	2011P	2012P
AIL 2002	Intérêts	148	0	0	0	0	0
	Capital	2 000	0	0	0	0	0
AIL 2005	Intérêts	520	390	260	130	0	0
	Capital	2 000	2 000	2 000	2 000	0	0
AIL 2007	Intérêts	-	687,5	550,0	412,5	275,0	137,5
	Capital	-	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
AIL 2008	Intérêts	-	-	650	520	390	260
	Capital	-	-	2 000	2 000	2 000	2 000
Total des remboursements		4 668,0	5 077,5	7 460,0	7 062,5	4 665,0	4 397,5
Cash Flow prévisionnels		25 948	28 068	30 457	33 066	35 877	39 011
Remboursements/Cash Flow prévisionnels		17,99%	18,09%	24,49%	21,36%	13,00%	11,27%

P : Prévisionnel

Ce tableau tient compte des emprunts déjà émis par l'AIL et de l'emprunt obligataire objet du présent prospectus mais ne prend pas en considération les emprunts obligataires non encore émis.

Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels :

Finor

NEXIA
INTERNATIONAL

Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mail finor@planet.tn

**Financial
Auditing &
Consulting**

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

Nous avons examiné les projections financières de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE couvrant la période 2008-2012, telles qu'annexées au présent rapport, selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces projections et les hypothèses présentées dans la note 3 sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction.

Ces projections ont été préparées pour émettre un emprunt obligataire de 10 millions de dinars. Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

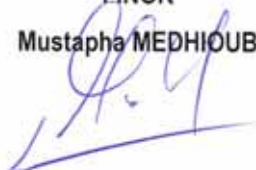
Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les projections, étant toutefois rappelé qu'elles reposent sur des hypothèses théoriques. A notre avis, ces projections sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et les états de résultats prévisionnels sont présentés conformément au système comptable des entreprises.

Même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer des projections de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 21 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB



F.A.C
Mohammed Néji HERGLI



Société Anonyme au capital de 10 000 000 de dinars
 Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
 R.C. : N° B111820/1996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 23/12/1996

Objet : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

AIL est notée, sur l'échelle nationale, BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 24 mars 2008

EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2008 DE 10 000 000 DE DINARS

Divisé en 100.000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : 6, 5% brut l'an

Durée : 5 ans

Remboursement annuel constant à partir de la première année

La présente émission a reçu la note «BBB+(tun)» à long terme avec perspective d'évolution « Stable » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 28 avril 2008

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2007
 Délibération du Conseil d'Administration du 21 novembre 2007

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER N° ...0.8.-0.6.1.3..... du .15.JUIL.2008.....

Notice légale publiée au JORT n° 62 du 21 juillet 2008

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) (Nom Prénom).....
 Pièce d'identité.....Sexe⁽¹⁾ M F
 Agissant pour le compte de Qualité.....
 Nationalité Profession
 Adresse

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres) obligations nominatives de l'emprunt "AIL 2008", déposées chez⁽²⁾, en gestion libre / compte géré ⁽¹⁾, au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du **30/09/2008** et remboursables annuellement le **30 septembre** à raison de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus calculés au taux de 6, 5% brut l'an.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations ci-dessus indiqués.

Cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)⁽¹⁾ :

- en espèces
- par chèque n° ... du tiré sur Agence
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres)
 représentant le montant des obligations souscrites, soit Obligations.

*Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
 le second servant de souche*

Tunis, le 2008

Signature⁽³⁾

(1) Cocher la case correspondante

(2) Indiquer le nom du dépositaire

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "

Société Anonyme au capital de 10 000 000 de dinars
 Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
 R.C. : N° B111820/1996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 23/12/1996

Objet : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

AIL est notée, sur l'échelle nationale, BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 24 mars 2008

EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2008 DE 10 000 000 DE DINARS

Divisé en 100.000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : 6, 5% brut l'an

Durée : 5 ans

Remboursement annuel constant à partir de la première année

La présente émission a reçu la note «BBB+(tun)» à long terme avec perspective d'évolution « Stable » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 28 avril 2008

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2007
 Délibération du Conseil d'Administration du 21 novembre 2007

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER N°0.8.-.0.6.1.3..... du ..15.JUIL.2008.....

Notice légale publiée au JORT n° 62 du 21 juillet 2008

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) (Nom Prénom).....
 Pièce d'identité.....Sexe⁽¹⁾ M F
 Agissant pour le compte de Qualité.....
 Nationalité Profession
 Adresse

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres) obligations nominatives de l'emprunt "AIL 2008", déposées chez⁽²⁾, en gestion libre / compte géré ⁽¹⁾, au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du **30/09/2008** et remboursables annuellement le **30 septembre** à raison de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus calculés au taux de 6, 5% brut l'an.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations ci-dessus indiqués.

Cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)⁽¹⁾ :

- en espèces
- par chèque n° du tiré sur Agence
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres)
 représentant le montant des obligations souscrites, soit Obligations.

*Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
 le second servant de souche*

Tunis, le 2008

Signature⁽³⁾

(1) Cocher la case correspondante

(2) Indiquer le nom du dépositaire

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "